



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 10 AVRIL 2024 – 18 H 30
PROCES-VERBAL

Nombre de membres : 41

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Quorum : 21

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

La séance ouvre à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH.

Secrétaire de séance : Catherine Serra.

M. ROBERT.- Bienvenue à Villelaure pour ce Conseil Communautaire. Je pense qu'avant les élections municipales, ça ne sera peut-être pas le dernier, qui sait, on verra ! Merci à Monsieur le Président, à tous les conseillers communautaires et au public d'être venus dans notre beau village.

(Applaudissements)

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Auboys, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag

M. LE PRESIDENT.-

Avant d'ouvrir le Conseil Communautaire, je vais faire une déclaration par rapport à divers événements qui se sont produits à la suite du vote de la délibération sur le parking de La Bonde.

Pour vous donner une idée, le coût de fonctionnement à l'année pour ce parking est de 60 000 € ;

Depuis la décision de faire payer le stationnement nous sommes harcelés par un très grand nombre de personnes, d'associations qui nous écrivent, qui sont manipulées. Certains ne se cachent même pas de me le dire. Je reçois des coups de téléphone de partout. Je vais saluer les membres du Conseil Communautaire, qui ont eu le courage de voter le montant des parkings et de l'assumer, chacun sur sa commune, parce que c'est plus facile d'assumer ça que de faire l'inverse en disant : « Nous, on n'a pas voté ». On n'a même pas fait preuve de solidarité par rapport à notre Conseil Communautaire, à savoir défendre les délibérations qui sont prises.

La démocratie, c'est toujours à la majorité.

Je ne peux pas non plus accepter que les maires se fassent agresser verbalement, parce que pour l'instant, ça se limite à ça. On a affaire à des gens qui sont de plus en plus violents, on ne mesure plus rien. Aujourd'hui, on balance sur les réseaux tout un tas de trucs avec les conséquences qu'on connaît.

J'ai discuté avec Jean-Marc (Brabant), qui est le vice-président en charge et qui a présenté lui aussi avec courage la question de la tarification de la Bonde.

Compte tenu des difficultés que nous avons à gérer et qu'il m'est insupportable de voir les maires se faire agresser par certains propos.

Par voie de conséquence, je viens de prendre une décision que je vais assumer personnellement, je n'en ai même pas discuté au Bureau, (j'en ai parlé à Jean-Marc, Geneviève est arrivée un peu tard, sinon j'aurais exposé cette question-là.) Nous allons revenir sur l'histoire de la tarification du parking de l'étang de la Bonde.

Le vice-président en charge va travailler sur un nouveau document. La question est simple, on va mettre le tarif à 2 euros et on va mettre l'abonnement à 10 euros. Je prends sur moi ; Le Conseil Communautaire est souverain dans les décisions que nous avons à prendre.

Si vous n'y voyez pas d'objections, nous ferons une communication. Le représentant de *La Provence* est là ce soir ; c'est bien qu'il entende aussi les choses telles qu'elles se passent et pas par des racontars.

On va regarder le cas de figure des associations parce qu'elles ont des adhérents, il va falloir qu'on réfléchisse. Effectivement, comment on va faire pour ces associations qui viennent groupées, pas groupées, etc. ? Jean-Marc va s'atteler à la tâche et nous allons remettre sur le tapis cette question-là.

Voilà, c'est ce que je voulais vous dire. Je vous remercie de m'avoir écouté, même si j'ai été un peu long.

Mme RICHAUD.- Ce sera payant à partir de quand ?

M. LE PRESIDENT.- Le 1^{er} juin, si ça fonctionne. J'espère les équipements, seront opérationnels.

Mme RICHAUD.- Je signale aussi que les associations ne fonctionnent généralement pas en juillet et août.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas été bon en matière de communication. Je l'assume. Quoi qu'en disent certains, je suis capable de dire que je me suis trompé, que j'ai fait une erreur. On va donc reprendre ça avec JM. BRABANT.

Mme GARCIN. - Je suis très satisfaite de cette décision.

Si vous êtes d'accord, nous allons ouvrir la séance du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président procède à l'appel.

M. LE PRESIDENT.- Il faut désigner un secrétaire de séance – Ce sera Cathy Serra.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à approuver le procès-verbal du conseil précédent. Est-ce que nous avons des questions ou des remarques sur le compte rendu précédent ?

Une intervenante. - Non.

M. LE PRESIDENT.- Merci. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Concernant les informations, je vais changer certains points : l'élection du cinquième vice-président se fera à l'issue du vote du point 11.

Les points 16 et 17 sont retirés de l'ordre du jour et reportés. Le point 16 à la demande de la commune de La Tour-d'Aigues. Le point 17 a aussi fait l'objet aussi d'une préparation que vous avez dû recevoir avec des tarifications. C'est une erreur, il y a une coquille dans la présentation et la préparation de ce dossier-là.

Compte tenu des questions et du courrier que nous avons reçu, nous traiterons la question de La Bonde à la fin.

Monsieur le Président donne lecture des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

1. Budget Général 2023 - Affectation du résultat

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après l'approbation du Compte Administratif 2023 le 28 février dernier, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Pour rappel, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Pour mémoire, résultats au titre du CA 2023 :

Section	Résultat antérieur reporté 2022	Résultat CA 2023	Résultat à affecter
Fonctionnement	4 928 018,97 €	309 312,02 €	5 237 330,99 €

Section	Résultat antérieur reporté 2022	Résultat CA 2023	Résultat reporté
Investissement	3 020 534,04 €	- 1 056 633,72 €	1 963 800,32 €

M. LE PRESIDENT.- Voilà l'affectation du résultat 2023. Nous les avons vus lors du vote du compte administratif, du CFU. En 2023, pour la section d'investissement, nous avons un déficit de 1 056 733 €, sachant que nous avons un excédent d'investissement cumulé de 3,02 millions. Ce déficit 2023 est couvert en totalité, nous ne ferons pas de bascule entre l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement. Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement, résultat reporté de 5 237 330,99 euros, fonctionnement, et le résultat d'investissement au R001, pour un montant de 1 963 800 euros.

Voilà ce qui concerne les finances de l'interco, ça vous permet de voir que la situation est saine.

Nous devons donc passer au vote.

Est-ce que nous avons des questions sur l'affectation du résultat ? Pas de questions Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **De reporter** au R002 (section de fonctionnement) : 5 237 330,99 € ;
- **De reporter** au R001 (section d'investissement) : 1 963 800,32 € ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Taux de fiscalité 2024 – Taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Il est proposé de ne pas modifier les taux des taxes foncières, sur le bâti et le non-bâti, ainsi que celui sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,87 % (1,87 % précédemment) ;
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7,94 % (7,94 % précédemment) ;
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,18 % (15,18 % précédemment).

M. LE PRESIDENT.- L'année dernière les taux de fiscalité, taxes foncières et taxe d'habitation ont augmentés pour équilibrer notre budget. Elle a affecté pour 400 000 euros sur les 700, si ma mémoire est bonne, mais vous me reprendrez, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette année, des efforts importants ont été faits pour éviter une nouvelle hausse, puisque les coûts de fonctionnement ont augmenté, en particulier en ce qui concerne les fluides. Vous imaginez tout ce que nous avons en matière de dépenses, de roulement, etc...

Nous ne toucherons pas les taux sur le foncier bâti cette année, ils resteront à 1,87 %, la taxe foncière sur le non-bâti restera à 7,94 % et la taxe d'habitation des résidences secondaires à 15,18 %.

Est-ce que vous avez des questions ?

On va passer au vote Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **De fixer** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,87 % ;
- **De fixer** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 7,94 % ;
- **De fixer** le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 15,18 % ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Taux de fiscalité 2024 - Taux de Cotisation Foncière des Entreprises

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Le taux de fiscalité, les taux de cotisation foncière des entreprises : le taux de la CFE restera inchangé cette année, à hauteur de 35,16 %. C'est toujours la même chose, on a pris il y a longtemps une politique de ne pas toucher la CFE pour accompagner nos entreprises dans leurs difficultés.

Est-ce que nous avons des questions ou des remarques sur le taux ?

Mme DOMEIZEL.- Je comprends bien qu'on n'augmente pas, qu'on soutienne les entreprises, etc., mais si je me souviens bien, lors de la réunion du Conseil Communautaire à La Bastidonne, on a dit qu'on allait faire un gros travail – je pense que c'est indispensable – sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. LE PRESIDENT.- Qui n'a rien à voir avec la CFE, on y viendra tout à l'heure.

Mme DOMEIZEL.- Non, je suis d'accord, mais laisse-moi finir quand même. Ça n'a rien à voir, c'est une fiscalité, est-ce que ça veut dire qu'on n'augmente pas cette année, parce que comme on va faire un effort sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ça va faire beaucoup pour les entreprises, ou ça n'a rien à voir ?

M. LE PRESIDENT.- Là, on est en train de parler de la CFE, ça n'a rien à voir.

Mme DOMEIZEL.- Non, mais en termes politiques.

Mme KHALIZOFF.- Oui, parce qu'on pourrait très bien dire qu'on augmente la CFE. Ce serait une option d'augmenter.

M. LE PRESIDENT.- Non, la CFE sert uniquement à financer la section de fonctionnement. Ce n'est pas le même budget, ce sont des budgets différents avec des fiscalités différentes. On ne peut pas compenser l'un par l'autre. J'ai compris le fond de ta question, c'est : « Est-ce que parce que je vais augmenter l'autre taxe, je limite celle-là ? »

Mme DOMEIZEL.- Pour ne pas asphyxier les entreprises.

M. LE PRESIDENT.- Vous allez voir quand on va arriver. Ce n'est pas le même budget, de toute manière.

Mme KHALIZOFF.- Ce sont les mêmes personnes qui payent.

M. LE PRESIDENT.- Oui, tu as raison. Si on n'est pas bien en fonctionnement, que j'aille toucher la TEOM ou pas, ça ne change rien, il faudra que je touche la section. Aujourd'hui, la situation économique de COTELUB permet de ne pas toucher la TEOM, mais n'a rien à voir avec le fait qu'on va augmenter.

On est d'accord sur la CFE, on n'y revient pas ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **De fixer** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 35,16 % ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Taux de fiscalité 2024 - Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Le budget devant bien entendu être équilibré.

Il est rappelé que le territoire de COTELUB comprend une zone unique, ainsi il est voté un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il est proposé de fixer un taux de TEOM de 12,60 % contre 11,60 % l'année dernière.

M. LE PRESIDENT.- Je passe cette fois sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour mémoire, c'est la propreté, le traitement et la revalorisation des déchets. Ça doit être équilibré grâce à la TEOM. Vous savez qu'il est illégal de financer le coût de fonctionnement de l'enlèvement des ordures par les impôts généraux et que nous avons une petite marge de manœuvre de 15 points pour assurer les coûts d'investissement.

Là-dessus, nous avons une problématique particulière, qui est que nous avons beaucoup de camions, que nous roulons beaucoup et que le gasoil est aujourd'hui à 2 euros, donc les prix sont en train d'exploser.

Cyril ERMINE est là avec nous, et je remercie d'ailleurs tous mes directeurs et chefs de service d'être présents lors des Conseils Communautaires, parce que tout ce que je suis en train de vous dire et de vous présenter, c'est fait avec eux sous la houlette de leur DGS. La préparation de tous ces documents ce sont eux qui la font, et croyez-moi, c'est un gros travail, ce n'est pas qu'une question de discussion d'une heure lors du Conseil Communautaire.

Cyril a fait un gros travail. On lui a tout simplement demandé de réfléchir à une économie de 700 000 euros.

La seule solution que nous avons, c'est d'arriver à réformer l'organisation de l'enlèvement des ordures, on peut faire une économie de 300 000, 350 000 euros ».

On est partis de ce principe-là, c'est ce que nous avons validé. Au-delà de ça, nous avons dit que les 300 000 euros qui vont nous manquer vont nécessiter le relèvement de la TEOM de 1 %. Certains m'ont dit : « Oui, mais on recommence à augmenter la TEOM ». Oui, sauf qu'on recommence à mettre toutes les poubelles sans les trier, et aujourd'hui, dans la caractérisation de nos ordures ménagères, on n'est pas loin de 80 % de déchets valorisables. C'est combien de tonnes à l'année ?

M. ERMINE. Entre 6 000 et 7 000 tonnes.

M. LE PRESIDENT.- On enlève 7 000 tonnes. Voilà, il y a 5 600 tonnes qui pourraient être triées, et le coût, ce n'est plus le même. C'est reparti à l'augmentation. On a été au SIECEUTOM. L'année dernière, SUEZ a baissé un peu ses volumes, donc on a économisé à peu près 100 000 € cette année.

Vous êtes les maires de vos communes, faites en sorte de communiquer et de faire une grosse campagne sur la question du tri. Aujourd'hui, on est obligés d'éliminer les biodéchets, mais pas dans les ordures ménagères. L'État a pris la loi, mais comme j'ai déjà expliqué, il est très difficile de vérifier.

On a donc installé dans toutes les communes des composteurs individuels et collectifs. Faisons en sorte de refaire de la communication et d'expliquer qu'on arrête de jeter. Vous savez, que cela soit lors de la collecte réalisée par VEOLIA (tri sélectif) ou nos équipes pour les ordures ménagères, les conteneurs font le même bruit. Il y a autant de verre dans les conteneurs.

Il a été décidé d'instaurer à compter de l'an prochain, un budget annexe pour être clair sur la situation des comptes de la gestion des ordures ménagères. Un gros travail de révision des tournées doit avoir lieu. L'idée sera de voir avec vous comment on peut réduire les tournées. Nous allons parfois dans des endroits où on ramasse des conteneurs qui sont à moitié vides. Il ne s'agit pas de les supprimer, mais la question sera de dire : « Je ne suis pas obligé de passer tous les jours, et on réduit les choses ».

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme KHALIZOFF.- Ce n'est pas une question. Je comprends tout à fait ce que tu dis sur le fait qu'on a une augmentation du prix de l'essence, etc. Il est nécessaire de reprendre tout le travail qu'on a fait et qu'on continue sur la communication de tout le volet tri, tri des déchets, sur toute l'information et le déploiement des composteurs, parce qu'on avait bien vu, quand on a fait l'évaluation, qu'on n'y était pas. Ça demande du temps, ça demande de l'énergie, mais je pense que nous, en tant qu'élus, on a encore du travail à faire pour communiquer et pour arriver à maîtriser tout ça. Je suis donc volontaire pour retravailler avec Karine.

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui Karine a deux objectifs : Le premier est la réorganisation en s'appuyant sur les techniciens, ce sont eux qui doivent nous faire des propositions techniques. Par contre, nous, on doit intervenir sur notre capacité à expliquer qu'on ne peut pas avoir un conteneur tous les 3 mètres, et qu'à un moment donné, ça nécessite des camions, ça nécessite tout un tas de trucs. Ça, c'est un premier sujet sur lequel elle va travailler. Le deuxième sujet, et là je vais vous souhaiter du plaisir, c'est la taxe spéciale qu'on est obligés de mettre en place et qui va faire un petit peu de bruit.

Est-ce qu'on a d'autres questions ?

Mme MAUGAN-CURNIER.- Combien ça va faire 1 % de plus en compensation ?

M. ERMINE.- Dans les 400 000 euros.

M. LAROCHE.- J'ai une question. On est tous sensibilisés au tri des déchets, à la réduction de la TEOM. Est-ce qu'il y a un petit kit de com' qu'on puisse insérer dans nos journaux ?

M. LE PRESIDENT.- C'est le travail qui va être fait par le groupe de travail avec Karine et les équipes de Stéphane LUZET pour mettre en place l'organisation. La réorganisation a été faite, on a fait une présentation, on a un service Communication qui est en train de se mettre en place. Je crois que c'est Daphné Martinez, j'en ai discuté avec Cathy, bien sûr, sur l'aspect politique. Un gros travail va donc être fait là-dessus. Ce sera fait dans le cadre du groupe de travail qui sera fait, auquel participera Madame DOMEIZEL.

Mme MAUREL.- Pourquoi on n'infligerait pas un PV aux personnes qui jettent régulièrement à la poubelle ?

M. LE PRESIDENT.- JF. Lovisolo avait pris un arrêté pour verbaliser à hauteur de 450 € (le dépôt) mais in finé le pv passe à la poubelle... n'est-ce pas Monsieur AUBOIS.

M. AUBOIS.- Quand on trouve des poubelles qui sont déposées, ce ne sont pas les poubelles des gens qui se trompent dans le tri, ce sont tout simplement des gens qui mettent en dehors. Dans les conteneurs, tu ne peux pas faire grand-chose, il faut que ce soit quelqu'un d'assermenté qui ouvre. Les gens sont convoqués à la gendarmerie, ils sont auditionnés par les gendarmes et ça monte au procureur qui classe sans suite, donc ça ne sert à rien.

M. LE PRESIDENT.- J'ai un exemple. Sur le chemin limite entre La Tour-d'Aigues et Mirabeau. On m'appelle sur un truc, c'était quelque chose. Qu'est-ce que j'ai fait ? J'arrive là-bas, c'était du côté de la Tour, à deux mètres. J'appelle Jean-François, parce que l'avantage qu'il avait par rapport à moi, c'est qu'il a une police municipale. Je lui ai dit : « Écoute, on a trouvé qui c'était, si tu peux envoyer la police ? » Il m'a dit : « Je les envoie de suite ». Ils sont montés. On savait à qui c'était. La seule chose qu'on est arrivés à faire, c'est aller les voir gentiment et leur dire : « Vous débarrassez ».

Mme MAUREL.- La prochaine fois, je les appelle, parce que je sais qui c'est.

M. LE PRESIDENT.- Tu les appelles ! Moi, j'ai un employé municipal, il a pris un sac-poubelle, il l'a monté chez la personne, il l'a mis dans la cuisine. Voilà, ça a été fait.

On passe au vote. Qui est contre l'augmentation de la TEOM ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à la majorité, par 37 voix POUR et 2 voix CONTRE – N. Salerno – S. Maugan-Curnier) décide :

- **De fixer** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 12,60 % sur l'ensemble du territoire de COTELUB,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Taux de fiscalité 2024 - Produit de la taxe GEMAPI **Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch**

COTELUB est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI).

L'article 1530 bis du Code Général des Impôts permet d'instaurer une taxe spécifique en vue de financer cette compétence.

Il revient à l'organe délibérant de COTELUB de voter le produit de cette taxe, lequel est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. Sont redevables de cette taxe, toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Il résulte du Rapport d'Orientation Budgétaire que le montant nécessaire du produit de la taxe GEMAPI est fixé à 300 000 € afin de financer l'ensemble des dépenses prévues sur l'exercice 2024.

Pour mémoire, le produit voté en 2023 était également fixé à 300 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- La taxe GEMAPI sur 2023 a été votée pour un montant de 300 000 euros. Il est proposé de conserver ce montant. Vous savez que pour la GEMAPI, on ne vote pas un taux, on vote un montant, et par rapport à ce montant, c'est recalculé sur les taux d'imposition.

En matière de communication, quand vous allez dire : « Le Président a dit qu'on n'augmentait pas les taux », oui, sauf que pour GEMAPI, ça impactera les taux.

Vous savez que la GEMAPI, on peut aller jusqu'à 40 euros par habitant, ce qui veut dire qu'on peut faire en sorte d'aller jusqu'à 1 million de prélèvement au niveau des populations. Les dispositions qui ont été prises, c'est de ne pas arriver à 1 million, puisqu'on a fait un plan de financement pour la réalisation des digues, le montant, sera de 7 millions. On s'effarouche sur d'autres montants, mais celui-là, c'est 7 millions qu'il faudra aussi financer (par la GEMAPI) et fera l'objet de prêts. Jean-Louis Robert, rentrera dans le détail quand il aura tous les renseignements détaillés.

Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on prenne le montant de 300 000 euros pour GEMAPI, qui couvre essentiellement le fonctionnement et une partie des investissements à venir ?

M. DUVAL.- J'ai juste une question très rapide. On m'a rapporté que des gens ont fait des mesures dans le Laval et on a dit à ces riverains que des travaux d'entretien du cours d'eau allaient être pris en charge par l'intercommunalité.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas rentrer dans ce débat, parce que j'ai d'autres gens qui m'ont appelé pour des travaux, etc. on discute simplement de la taxe.

M. DUVAL.- J'ai bien compris, mais comme on m'a interpellé en tant que conseiller communautaire, j'ai dit : « Je ne suis pas au courant ».

M. LE PRÉSIDENT.- Moi non plus, parce que sinon, toutes les communes vont me dire : « Qu'avez-vous prévu comme dépenses chez moi sur les 300 000 ? ». Ce qu'on peut faire pour que tu aies une réponse : tu téléphones demain à COTELUB, tu téléphones à Stéphane LUZET et il te donnera le détail.

M. DUVAL.- Ce n'est pas pour avoir le détail, c'est juste pour avoir l'information.

M. ROBERT.- On est en train de travailler pour finaliser le PPRE, le Plan de Prévention, de Réparation et d'Entretien des ruisseaux, qui ne sont ni l'Èze ni la Durance, la Durance étant SMAVD. Aujourd'hui, on est en train de finir ces bilans.

Mme GARCIN.- Oui, mais c'est à COTELUB d'entretenir tous ces ruisseaux ou ce sont les particuliers qui doivent le faire ?

M. ROBERT.- Le PPRE ne va pas être là pour faire l'entretien à la place des propriétaires privés, il va définir les zones.

Mme GARCIN.- Moi, je connais des propriétaires privés qui ont voulu le faire, mais on leur a dit : « Ce n'est pas à vous de le faire », donc il faut savoir qui doit le faire.

M. ROBERT.- Il n'y a qu'à leur donner mon numéro de téléphone et je leur expliquerai.

Mme GARCIN.- D'accord, je le leur donnerai.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voyez, ça rejoint encore une chose. Ça rejoint qu'en matière de communication, c'est compliqué, parce que sur la GEMAPI, on a fait des réunions publiques, etc., mais aujourd'hui, c'est tellement plus facile de dire : « Laisse tomber, COTELUB fait, et en plus, c'est tout gratuit ».

M. AUBOIS.- Ils ont bien fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la GEMAPI, il n'y a plus de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **De fixer** le produit de la taxe GEMAPI à 300 000 € ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Budget Général - Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir été présenté par nature et après avoir rappelé que le budget est voté par chapitres globalisés pour la section de fonctionnement et par chapitres d'opération pour la section d'investissement, le budget est soumis au vote du Conseil Communautaire.

Il est précisé que les recettes d'investissement, en application du principe de la non-affectation des recettes, sont présentées pour information par opération, mais votées par chapitre.

Le budget primitif de l'exercice 2024 se présente comme suit :

- L'équilibre en section Fonctionnement : 20 999 535,17 €
- L'équilibre en section Investissement : 9 336 438,01 €

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON - BUDGET GENERAL - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 430 054,49	7 372 637,69
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 906 383,52	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	1 963 800,32
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	9 336 438,01	9 336 438,01
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	20 999 535,17	15 762 204,18
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	5 237 330,99
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	20 999 535,17	20 999 535,17
		TOTAL DU BUDGET (4)	TOTAL DU BUDGET (4)
		30 335 973,18	30 335 973,18

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne le budget général, je vais vous donner le montant global sur lequel nous allons voter. Concernant les crédits d'investissement versés au titre du présent budget, les recettes seront de 7 372 637 € (je vous fais grâce des centimes) et les dépenses de 4 430 054 €.

Les restes à réaliser sont de 4 906 383 € et le solde d'exécution de la section d'investissement reporté sera de 1 963 800 €.

Le budget s'équilibre pour la section d'investissement à 9 336 438 €.

Pour le fonctionnement, nous allons voter un budget de dépenses de 20 999 535 euros. Nous allons reprendre des recettes à hauteur de 15 762 204 euros et un excédent reporté de 5 237 330 euros, ce qui donne un total de la section de fonctionnement équilibré à 20 999 535 euros, ce qui nous donne un budget total à voter de 30 335 973,18 euros.

Quelques infos sur ce budget. Nous avons cette année l'intégration de l'Office de Tourisme. Vous le savez, au lieu de verser 250 000 euros de subvention, les salariés rentreront dans la masse salariale.

Nous allons mettre en place un module pour notre logiciel comptable pour les autorisations de programme et les crédits de paiement, puisque c'est quelque chose auquel je tiens beaucoup depuis longtemps, c'est ce qui nous permet de voir, sur les opérations d'investissement, les capacités d'investissement que nous avons.

Nous avons également pour mission de créer un budget annexe de la GEMAPI. Il y aura un budget à part qui fera l'objet de tout le détail des dépenses et autres et qui sortira du budget.

Aujourd'hui, quand vous prenez le budget de 30 millions, vous enlevez les ordures ménagères, vous enlevez la GEMAPI, vous enlevez le FNGIR, vous enlevez l'attribution de compensation, tout ça fait beaucoup de millions et vous constatez que notre budget n'est pas là-dessus. Moi, ce que je veux, c'est qu'on ait une vision réelle de ce qu'est notre budget plutôt que de s'imaginer qu'on a 30 millions ;

Sur les dépenses, vous allez retrouver très exactement les mêmes chiffres que je vous ai donnés. On vous a donné les dépenses, pour que vous ayez une vision à peu près claire. On est partis de 2021 pour que vous puissiez voir la progression.

Les dépenses de gestion courante en 2024 seront inférieures à celles de 2023, elles seront de 14 787 000 euros. Les dépenses réelles de fonctionnement vont être de 14 792 000 euros et les opérations de transfert, ce que vous avez vu, nous mènent à 6 millions et nous donnent donc un total de 21 millions.

Sur les recettes, nous avons une baisse dans les produits et services des domaines. Nous avons une baisse dans les atténuations de charges, ça veut dire qu'il y a peut-être moins d'absents. Nous avons une augmentation des impôts et taxes, c'est lié essentiellement aux 3,9 %.

Mme GARCIN.- 3,9, les bases augmentent encore ? Ça fait 10 % en deux ans !

M. LE PRESIDENT.- J'ai eu le directeur du cabinet du Département de Dominique SANTONI qui m'a bien confirmé qu'on serait entre - 25 et - 30 sur la DMTO, donc ça viendra un peu compenser.

Par curiosité, j'ai sorti la DGF. Vous allez voir qu'il y a des communes qui diminuent et qu'il y a des communes qui augmentent. Ne me posez jamais la question de savoir comment s'est calculé, parce que c'est incompréhensible.

Les impôts vont augmenter : 500 000 euros. Nous avons une baisse des dotations et participations, c'est lié à l'Office de Tourisme. Ensuite, nous avons un total de recettes réelles, de recettes courantes de 15,7 millions, qui correspond aux recettes réelles de 15 722 000 euros, ce qui fait à peu près 1 million d'écart par rapport aux dépenses réelles. Ensuite, nous avons l'ordre de transfert pour l'équilibre de 5 270 000 euros.

Il y a des questions sur le fonctionnement du budget général ?

Mme RICHAUD.- Tu devrais peut-être préciser pour le public, que des réunions de préparation sont organisées en amont.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord avec toi. Aujourd'hui, les conseillers communautaires donnent le sentiment que ça va un peu vite sur les chiffres et les affaires. Sachez que tout ce que nous avons vu ici a été travaillé et préparé au niveau des équipes des groupes de travail sur les finances. J'ai demandé à Adeline d'organiser des réunions Finances pour évoquer certains sujets que nous aborderons, parce qu'encore une fois, on ne va pas faire les choses dans le dos. On aura des événements qui vont se produire à COTELUB, des événements qui seront des événements importants et sur lesquels nous aurons à avancer. Nous allons donc avoir beaucoup de travail, on va le voir, sur les aspects touristiques. On va beaucoup travailler avec Jean-Marc sur la question des investissements et des acquisitions foncières et bâties qui ont été faites jusqu'à ce jour, ça va venir. On aura donc beaucoup de travail. On va revoir ces conditions.

Il est clair que tout ce que vous avez vu là, les décisions sur les taux, etc., ça a été discuté, proposé au groupe de travail, présenté à la Conférence des Maires. Si vous avez des informations sur lesquelles vous dites : « Je ne l'ai jamais su », voyez vos maires.

S'il n'y a pas de questions, c'est bien.

GEMAPI, je vous l'ai dit, 700 000 euros de dépenses prévues en 2024 – il faudra corriger la date – 707 000 euros. 278 000 euros de dépenses réelles de fonctionnement, un virement à la section d'investissement de 406 000 euros. Nous avons le même équilibre, donc évidemment les mêmes recettes, 707 115 euros, qui correspondent à l'atténuation des charges, des impôts, etc. Le total des recettes est de 296 000 euros, le total de dépenses réelles du même montant, et 406 000 euros d'équilibre. C'est pour la GEMAPI.

M. AUBOIS.- Les travaux d'entretien, c'est en fonctionnement ou en investissement ?

M. LE PRESIDENT.- Certains sont en fonctionnement et certains sont en investissement.

M. ROBERT.- Tout ce qui est études, c'est en investissement ; tout ce qui est travaux à proprement dit, c'est le fonctionnement.

Mme DOMEIZEL.- On est d'accord que la dernière colonne, c'est le budget 2024 ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, je l'ai dit, c'est une coquille, pardon. On mettra 2024.

Ensuite, PTVA, c'est 5,7 millions d'euros de dépenses. Vous pouvez constater qu'on a essayé de faire un effort en matière de dépenses. Je remercie encore les équipes et Karine pour le travail qui a été réalisé pour en arriver là. On est à 4,4 millions d'euros de dépenses de gestion courante, à 4,4 millions d'euros de dépenses réelles et les opérations d'ordre pour les équilibres à 1 294 000 euros.

Mme GARCIN.- J'ai une question. Les charges de personnel du budget PTVA ne sont pas comprises dans...

M. LE PRESIDENT.- Si, elles sont dans les 30 millions, parce qu'il n'y a pas de budget annexe.

Mme GARCIN.- Dans les 4 millions et quelques qu'il y avait tout à l'heure ?

M. LE PRESIDENT.- Quels 4 millions ?

Mme GARCIN.- Dans le budget global.

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est dedans. L'autre, c'est le budget général.

Mme GARCIN.- D'accord, ce n'est pas 4 millions d'un budget et 2 millions de l'autre.

M. LE PRESIDENT.- Pour PTVA : 5 753 000 euros. Vous avez le détail qui est là-dessus, il n'y a rien d'exceptionnel, donc si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

Dans le budget non affecté, c'est-à-dire le budget général moins PTVA moins GEMAPI on retrouve une charge de personnel de 2,7 millions qui est en augmentation par rapport à 2023 et pour laquelle on a des explications. Vous savez que chacun des postes ouverts nécessite la mise à niveau du budget.

Je vous parlais tout à l'heure des dépenses. Sur les atténuations de produit, les 4,5 millions correspondent au FNGIR et à l'attribution de compensation, ce qui veut dire que sur les 14 millions de dépenses de gestion courante, nous avons 4 millions que nous redistribuons à l'État ou aux communes.

Mme GARCIN.- Ce n'est plus que 10.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est plus que 10. Après, vous avez le virement à la section d'investissement pour l'équilibre.

Ensuite, nous avons les recettes. Vous voyez que le total des recettes va se situer approximativement au budget de 2023, pas de surprise particulière.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ou des demandes d'explication ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote du budget sur la présentation générale que je vous ai faite au tout début, à savoir un équilibre à hauteur de 9 336 438,01 euros pour les investissements et 20 999 535,17 euros pour le fonctionnement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

M. AUBOIS.- J'ai une question. Je ne sais plus si c'est l'année dernière ou il y a deux ans, mais on avait parlé de l'effet ciseaux et du risque dans le budget. On en est où ?

M. LE PRESIDENT.- Il faut regarder les dépenses réelles par rapport aux recettes réelles et on voit si on est à l'équilibre ou non.

Effectivement, on s'est rendu compte qu'on avait un resserrement de notre CAF qui était là-dessus.

Si je ne dis pas de bêtise, les dépenses réelles de fonctionnement sont à 14,7 millions et les recettes réelles de fonctionnement sont à 15,7 millions, donc je l'avais dit, c'est un excédent de 1 million. Ce qu'on avait vu à l'époque quand on avait discuté, c'était de toujours conserver cette valeur de 1 million en matière d'excédent.

On a un problème sur la TEOM, un problème sérieux sur la TEOM, qui n'a rien à voir avec des problèmes de gestion de l'intercommunalité. On a un vrai problème sur la TEOM, et aujourd'hui, on attend avec impatience les dispositions qui vont être prises en matière de réforme de la fiscalité Sur la TEOM, il faut qu'on fasse attention, c'est ce que j'ai demandé.

Je récapitule : un travail va être fait par Karine et les équipes pour trouver des sources d'économie, Nous ferons un budget annexe pour la GEMAPI et Jean-Louis (Robert) nous présentera la GEMAPI plus en détail.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **De voter** par nature le budget primitif de COTELUB pour l'année 2024 ;
- Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
- Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif 2024 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2023 - Affectation du résultat

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après l'approbation du Compte Administratif 2023 le 28 février dernier, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Pour rappel, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Pour mémoire, résultats au titre du CA 2023 du BA Le Revol :

Section	Résultat antérieur reporté 2022	Résultat CA 2023	Résultat à affecter
Fonctionnement	291 016,66 €	149 057,62 €	440 074,28 €

Section	Résultat antérieur reporté 2022	Résultat CA 2023	Résultat reporté
Investissement	- 90 200,64 €	24 985,38 €	- 65 215,26 €

M. LE PRESIDENT.- Sur le budget annexe du Revol, il n'y a pas grand-chose à dire. Si vous en êtes d'accord, je vais donner les chiffres.

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande de vous prononcer sur l'affectation du résultat : 24 985 euros en section d'investissement et 149 057 euros en section de fonctionnement.

Des questions, des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **De reporter** au R002 (section de fonctionnement) : 440 074,28 € ;
- **De reporter** au R001 (section d'investissement) : - 65 215,26 € ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol - Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Les élus communautaires sont appelés à se prononcer sur le vote du budget primitif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2024 par chapitre globalisé, pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opérations, pour la section d'investissements.

Ce budget est un budget établi hors taxes et il y a lieu de tenir une comptabilité de stock.

En application de l'article L. 1612-7 du CGCT, le budget peut être voté en déséquilibre excédentaire sans qu'il soit entaché d'illégalité.

Le budget annexe du Parc d'Activités Le Revol se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	111 487,10 €	812 370,12 €
Fonctionnement	812 370,12 €	812 370,12 €

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON - BUDGET ANNEXE REVOL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	46 271,84	812 370,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 65 215,26	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		111 487,10	812 370,12
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	812 370,12	372 295,84
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 440 074,28
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		812 370,12	812 370,12
TOTAL DU BUDGET (4)		923 857,22	1 624 740,24

M. LE PRESIDENT.- Présentation du budget pour 2024. Nous avons les crédits d'investissement votés au titre de ce budget pour 46 271,84 euros en dépenses et 812 370,12 euros en recettes, 65 215 euros de report, avec un total de dépenses de 11 487 euros et 812 000 euros de recettes en investissement.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous arrivons à un total de 812 370,12 euros avec un résultat de fonctionnement reporté de 440 074 euros, ce qui nous donne un équilibre à 812 370 euros. Globalement, ce report de budget sera de 923 000 euros en dépenses et 1 624 000 euros en recettes.

Est-ce que nous avons des questions là-dessus ? Si nous n'avons pas de questions, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **De voter** par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Budget Annexe Parking de la Bonde 2023 - Affectation du résultat

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après l'approbation du Compte Administratif 2023 le 28 février dernier, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Pour rappel, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Pour mémoire, résultats au titre du CA 2023 du BA Parking de la Bonde :

Section	Résultat antérieur reporté 2022	Résultat CA 2023	Résultat à affecter
Fonctionnement	0,00 €	18 320,56 €	18 320,56 €

Section	Résultat antérieur reporté 2022	Résultat CA 2023	Résultat reporté
Investissement	0,00 €	53 217,50 €	53 217,50 €

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à voter les reports, l'affectation du résultat. Nous avons un investissement de 53 217,50 euros et 18 320,56 euros en section de fonctionnement. Des questions ?

M. AUBOIS.- Pas de questions, juste une remarque.

Oui, j'ai une remarque, pour te remercier d'être revenu sur le tarif.

M. LE PRESIDENT.- C'est gentil, merci.

M. GUEYDON.- Moi aussi.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient pour l'affectation du résultat ?

Mme DOMEIZEL.- Contre.

M. LE PRESIDENT.- Tu es contre l'affectation ?

Mme DOMEIZEL.- Oui, sur la Bonde,

M. LE PRESIDENT.- C'est un résultat ! C'est l'affectation de résultat de 2023, il est incontestable, ou alors les chiffres sont inégaux, et à ce moment-là, au tribunal. Mariane, qu'est-ce qu'on fait ?

Mme DOMEIZEL.- Contre.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à la majorité, par 38 voix POUR et 1 voix CONTRE – M. Domeizel) décide :

- **De reporter** au R002 (section de fonctionnement) : 18 320,56 € ;
- **De reporter** au R001 (section d'investissement) : 53 217,50 € ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Budget Annexe Parking de la Bonde - Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Les élus communautaires sont appelés à se prononcer sur le vote du budget primitif du budget annexe du Parking de la Bonde pour l'année 2024 par chapitre globalisé, pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opérations, pour la section d'investissements.

Ce budget est un budget établi hors taxes et il y a lieu de tenir une comptabilité de stock.

En application de l'article L. 1612-7 du CGCT, le budget peut être voté en déséquilibre excédentaire sans qu'il soit entaché d'illégalité.

Le budget annexe du Parking de la Bonde se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	201 883,50 €	201 833,50 €
Fonctionnement	209 521,00 €	209 521,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	209 521,00	191 200,44
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 18 320,56
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		209 521,00	209 521,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	201 883,50	148 666,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 53 217,50
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		201 883,50	201 883,50
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		411 404,50	411 404,50

M. LE PRESIDENT.- C'est le parking, où on fait les travaux quand même. On peut voter contre le budget, supprimer les recettes et on ne balaye plus. On va laisser pousser les ronces.

Vote du budget 2024. Nous avons des crédits de fonctionnement votés au titre du budget en exploitation et en dépenses pour 209 521 euros, en recettes de la section d'exploitation, 191 240 euros. Vous avez bien compris que nous aurons forcément un impact suite aux décisions que nous venons de prendre. Ceci étant dit, on ne va pas voter le budget, on le modifiera. Ça nous donne donc un équilibre à 209 521 euros.

Ensuite, sur les investissements, nous avons 201 883,50 euros et en recettes 148 666 euros, un excédent de 53 217 euros, donc un équilibre à 201 883,50 euros, ce qui nous fait voter un budget pour 2024 équilibré à hauteur de 411 404,50 euros.

M. BOREL.- Je ne comprends pas. Puisque les recettes vont changer, ce budget n'est plus bon.

M. LE PRESIDENT.- Et alors ?

M. BOREL.- Alors on ne va pas le voter.

M. LE PRESIDENT.- On peut chercher des histoires où tu veux. Aujourd'hui, c'est un budget prévisionnel.

M. BOREL.- C'est la réalité.

M. LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas la réalité. Un budget, il n'est jamais réel.

M. BOREL.- C'est un budget prévisionnel.

Mme DOMEIZEL.- Non, mais il doit être sincère.

M. BOREL.- Il est faux.

M. LE PRESIDENT.- On est en train de parler de 40 000 euros, ça va avoir un écart de 20 000 euros ! On peut revenir sur la décision, on ne touche rien.

Mme GARCIN.- Qu'est-ce qu'il y a dans les recettes et qu'est-ce qu'il y a dans les dépenses ?

M. LE PRESIDENT.- Dans les recettes, nous avons mis toutes les recettes qui étaient liées: le loyer de la terrasse, du restaurant le Café du Lac, on a les recettes prévisionnelles. Ce sont des recettes prévisionnelles, parce qu'il est insincère aussi s'il y a la moitié des gens. Je dis n'importe quoi, ne retenez pas le chiffre, n'écrivez pas ça dans *La Provence*. Je dis n'importe quoi : j'ai fait un budget sur une base de 15 000 stationnements, ça veut dire que s'il y a en a 9 000, tu vas me faire un procès parce que mon budget est illicite ?

M. BOREL.- Tu sais déjà que ça va changer, donc pourquoi on ne le corrige pas ?

M. LE PRESIDENT.- Tout simplement parce que je ne sais pas dans quel sens, parce que si j'ai plus de monde que prévu, ce sera plus.

Mme MAURIN.- Un budget, ça veut dire qu'on peut atteindre ces chiffres, c'est un budget prévisionnel, ce n'est pas un réel. Le réel, c'est quand on clôture les comptes.

M. LE PRESIDENT.- C'est pour ça qu'on fait des décisions modificatives en cours d'année.

Mme DOMEIZEL.- Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'un budget devait être sincère, je n'ai jamais dit qu'il n'était pas sincère, mais que la règle, c'est d'avoir un budget sincère. Sincère, ça veut dire qu'on a fait des prévisions. On a tous fait des budgets, je pense qu'on est tous là à faire des budgets, et on sait très bien que sur des entrées, surtout quand c'est la première année, on ne connaît pas le nombre d'entrées, c'est évident. J'ai entendu l'argument, et maintenant, je vais poser ma question : dans les 191 000, est-ce qu'on peut connaître la somme qui a été calculée sur des entrées à 4 euros, mais on est capable de diviser par deux, de la recette ? Tel que c'est présenté, on a l'impression qu'on va avoir 191 000 euros. Est-ce qu'on peut au moins savoir quel est le montant que vous avez envisagé ?

M. LE PRESIDENT.- Je vais te le donner. J'ai fait un préambule avant l'ouverture du Conseil Communautaire. J'ai pris une décision qui était personnelle et qui va forcément avoir un impact. À un moment donné, je suis aussi en capacité de dire qu'on peut me chercher des poux tout le temps, mais ce que j'ai expliqué, c'est que je venais de prendre une décision qui n'a effectivement pas été prise en compte dans la préparation d'un budget. Aujourd'hui, le budget est là, il est sincère, il est simplement lié à un calcul du nombre de stationnements qu'il va y avoir. Je ne sais pas te dire si le fait de mettre à 2 euros, ça permettra qu'il y ait plus de monde, et de mettre les abonnements à 10 euros, ça permettra qu'il n'y ait pas plus de monde. Je ne sais pas.

Maintenant, j'ai entendu. Je vais te donner le détail, Mariane. Est-ce qu'on a le détail, Laurent ?

M. MICHAUX.- Plus de 90 %, ce sont les entrées à 4 euros et à 20 euros l'abonnement.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Et les 10 % ?

Mme PERERA.- On avait fait des comptages l'année passée pour essayer de faire une moyenne, et dans les grosses périodes, on était autour de 600 véhicules par jour. On a fait des simulations avec les ponts, etc., et on est à 180 places sur le parking. On est partis sur cette base de chiffres.

M. LE PRESIDENT.- D'ailleurs, merci pour ta remarque concernant le budget, qui est effectivement un prévisionnel.

Je vais redire les choses comme elles sont. Aujourd'hui, le budget de la Bonde va être déficitaire, parce qu'à 4 euros et à 20 euros, on n'était pas certains que nous arriverions à l'équilibre. L'objectif, ce n'était pas de faire payer plus cher que ce qui était là-dessus. On l'a bien compris, il y a l'aspect service public. Aujourd'hui, il y a des dispositions qui seront prises et il est évident qu'on aura des subventions d'équilibre et des participations d'équilibre sur ce budget annexe. Ce n'est pas plus difficile que ça, c'est le budget général qui supportera le déficit.

Au-delà de toutes ces questions que nous avons eues, est-ce que nous avons d'autres questions ou d'autres remarques ? On vote le budget annexe. Qui est contre ? Madame DOMEIZEL. Qui s'abstient ? Monsieur BOREL, je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à la majorité, par 37 voix POUR, 1 voix CONTRE – M. Domeizel et 1 ABSTENTION – JL. Borel) décide :

- **De voter** par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parking de la Bonde pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif du Budget Annexe du Parking de la Bonde pour l'année 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Détermination du nombre de vice-présidents et composition du bureau

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Le Conseil Communautaire, en début de mandature, avait décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 6.

Depuis, deux vice-présidents ont démissionné : l'un de son mandat de vice-président et l'autre de son mandat municipal, entraînant de ce fait celle de son mandat de conseiller communautaire.

Par une délibération du 6 avril 2023, il avait été décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 4.

Afin de tenir compte de l'implication de COTELUB dans la politique enfance jeunesse et des Services à la population, il apparaît nécessaire de désigner un Vice-Président chargé du pilotage de ces politiques.

Il est dès lors proposé de modifier le nombre de vice-présidents et de fixer ce nombre à 5.

Cette modification nécessite l'abrogation de la délibération du 6 avril 2023.

Le bureau sera donc composé du Président et de 5 vice-présidents.

Pour mémoire, il est rappelé le nom des vice-présidents actuels et leur rang :

- 1^{er} vice-présidente : Geneviève JEAN ;
- 2^e vice-président : Jean-Marc BRABANT ;
- 3^e vice-présidente : Catherine SERRA ;
- 4^e vice-présidente : Karine MOURET.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une question qui m'a été posée. Vous savez qu'en ce qui concerne la politique enfance, depuis le départ de Mylène...

Mme RICHAUD.- On n'en avait jamais entendu parler avant, on ne sait pas qui se présente.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez reçu tous ces documents chez vous. Il y en a qui m'ont déjà écrit. Maintenant, je l'ai déjà dit, les décisions, sur la mise en place d'un vice-président, comme d'un adjoint au maire relève de la compétence du maire, relève de la compétence du président.

Nous avons mis en place la SPL, avec Mylène GARCIN à la présidence de cette SPL qui était à l'époque vice-présidente au niveau de COTELUB. On a regardé les difficultés qui existaient au niveau de la SPL, on a eu plusieurs réunions. Il s'est produit un événement majeur : la directrice générale adjointe a été licenciée du fait qu'elle n'était plus apte à servir le poste. Compte tenu de cet événement Mylène a fait un travail remarquable, compliqué et extrêmement prenant. On est en phase de recrutement pour travailler sur la partie Direction générale, Ça relève de l'organisation et du fonctionnement. Stéphane LUZET est en charge de l'organisation au sein des équipes.

Compte tenu de ces difficultés pour assumer les tâches de DG et de PDG pour Mylène, j'ai demandé à Rose-Marie DUMONTIER, qui vient de la Mission locale, qui connaît la partie des jeunes et qui connaît la difficulté de notre territoire, de se rapprocher de moi par une note de délégation, de la même manière que je l'ai faite pour Monsieur AUBOIS et Monsieur JAUBERT sur les gymnases, à Monsieur RISBOURG sur la partie numérique, Monsieur LAROCHE sur la partie mutualisation.

De la même manière, j'ai demandé à Rose-Marie de travailler sur un projet de développement pour la jeunesse, en relation avec Geneviève JEAN, puisque ce sera intégré au projet de territoire. Derrière ça, compte tenu de ce qu'elle a fait et compte tenu des difficultés que nous avons en matière de relations, de liaisons, etc., je lui ai demandé d'accepter de prendre le poste de vice-présidente. C'est pour ça que je vais proposer sa candidature comme vice-présidente à mes côtés. Elle va s'exprimer tout à l'heure quand on va passer au vote.

Si je n'ai pas répondu aux questions, ça ne vous fait pas plaisir, je n'y peux rien, mais il y a des droits et autant que faire se peut, je m'y appuie. On doit abroger la délibération 2023-035 du 6 avril 2023, dire que la composition des quatre premiers vice-présidents reste inchangée, c'est-à-dire que ça ne change rien à Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Cathy SERRA et Karine MOURET. Nous allons déterminer la composition du bureau, qui sera d'un président et de cinq vice-présidents – tu m'arrêtes quand je dois dire : « Je vote » – et autoriser Monsieur le Président à procéder à l'élection au scrutin secret – je suis désolé, mais c'est la loi – du cinquième vice-président, réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

Avant de passer à l'élection, je vais faire voter cette délibération.

Est-ce qu'il y a dans la salle d'autres personnes – parce qu'évidemment, c'est la démocratie – qui souhaiteraient se présenter à ce poste de vice-président ?

(Intervention hors micro.)

M. LE PRÉSIDENT.- On va voter la délibération, qui est la modification de cette délibération qui va intégrer le cinquième vice-président. Est-ce qu'on a des gens qui sont contre ? Monsieur EGG, Madame MAUGAN et Monsieur SALERNO. Très bien. Est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent ?

Mme RICHAUD.- Moi, je m'abstiens, parce que je suis contre la SPL.

M. LE PRÉSIDENT.- Ça n'a rien à voir, ça.

Mme RICHAUD.- Ça ne fait rien, je reste dans ma ligne.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bon, pas de souci. Levez la main, ceux qui s'abstiennent. On a Eve MAUREL, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD et Nathalie LÉBOUC. La délibération est adoptée.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à la majorité, par 30 voix POUR – 4 voix CONTRE – P. Egg – A. Dauphin – S. Maugan-Curnier – N. Salerno et 5 ABSTENTIONS – A. Gouirand – N. Lebouc – J. Panattoni – J. Richaud – E. Maurel) décide :

- **D'abroger** la délibération n° 2023-035 du 6 avril 2023 ;
- **De dire** que la composition des 4 vice-présidents reste inchangée ;
- **De fixer** le nombre de vice-présidents à 5 ;
- **De déterminer** la composition du bureau : le Président et les 5 vice-présidents ;
- **De procéder** à l'élection au scrutin secret du 5^e vice-président ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au-delà de Rose-Marie, qui souhaite se présenter ? Si vous êtes d'accord, on va passer au vote.
Madame, si vous avez deux mots à nous dire, c'est le moment.

Mme DUMONTIER.- Dans un premier temps, le Président m'a confié pour mission d'actualiser la politique jeunesse afin de le mettre sur le projet de territoire. Au passage, je remercie à nouveau mes collègues élus qui ont participé à cette mission. Cette politique jeunesse, maintenant, il faut l'animer et la faire vivre. C'est pour cela que le Président m'a proposé la vice-présidence, qui a pour objectif le pilotage de la petite enfance, de la jeunesse et d'autres services à la population. Bien sûr, le pilotage de la petite enfance se fera en lien et aux côtés de Mylène GARCIN, Présidente de la SPL, ainsi que l'animation de deux clubs jeunes.

Ainsi, pour la jeunesse, un travail sera fait avec des associations de jeunes de notre territoire et nous travaillerons également avec les professionnels de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. C'est beaucoup de travail en perspective. Je ne serai pas seule, puisque je sais pouvoir compter sur vous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me faut un président de bureau, c'est la secrétaire de séance, comme le dit la loi, donc Cathy SERRA va être présidente du bureau de vote. Ensuite, il me faut deux assesseurs : Monsieur Jean-Marc BRABANT, Monsieur Pierre AUBOIS.

(Il est procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement.)

Mme SERRA.- Les résultats de l'élection de Madame DUMONTIER sont les suivants :

Il y a 39 votants : 10 blancs, 2 nuls, donc 27 voix pour.

La majorité étant de 14, Madame DUMONTIER est élue à la majorité.

(Applaudissements.)

Mme DUMONTIER.- Merci à vous tous.

12. Acquisition de la propriété dite « Domaine de la Bonde »

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Depuis 2013, la Communauté de Communes Sud Luberon – COTELUB - s'est engagée dans un programme visant à la préservation du site de l'Étang de la Bonde.

Ce site revêt une importance majeure tant au regard de sa ressource considérable en eau, que de son potentiel économique.

Dans le cadre de son projet de territoire, COTELUB souhaite valoriser ce patrimoine pour :

- Garantir et pérenniser l'eau d'irrigation ;
- Préserver aux concitoyens l'accès à l'eau ;
- Utiliser le patrimoine agricole pour proposer l'installation de jeunes agriculteurs en recherche de foncier ;
- Aménager et valoriser les bâtiments et l'abond de l'Étang.

Pour ce faire, il est donc essentiel que COTELUB puisse faire l'acquisition de la propriété du « Domaine de la Bonde » afin d'y faire réaliser les opérations d'aménagement nécessaires.

Le domaine qu'il est projeté d'acquérir est composé de 87 parcelles, décomposées en 8 parties :

- Des surfaces de terres agricoles
- Des surfaces de vignes classées dans l'aire d'Appellation d'Origine Protégée Côtes du Luberon
- Des surfaces de vignes classées dans l'Indication Géographique Protégée Méditerranée
- Des surfaces de landes ou de bois
- Des surfaces de plan d'eau
- Des surfaces de canaux
- Une bastide
- Un ensemble de bâtiments agricoles

Le Domaine a une superficie totale de 964 656 mètres carrés, répartie sur les communes de Cabrières-d'Aigues, La Motte-d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque et Peypin-d'Aigues.

Le propriétaire de ce site ayant décidé de le mettre en vente, des négociations ont été engagées, à la suite desquelles un accord a été trouvé pour un montant de 10 000 000 €.

Il est ainsi demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'acquisition du site « Domaine de la Bonde » pour un montant de 10 000 000 €, hors frais de notaire.

La vente se fera par acte notarié. Elle donnera éventuellement lieu à signature d'un compromis préalable à l'acte de vente. Il pourra être prévu au compromis ou à l'acte de vente des conditions suspensives ou résolutoires.

M. LE PRESIDENT.- Nous en venons à la question de la Bonde. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Lors du dernier Conseil Communautaire, je vous ai expliqué la situation dans laquelle nous étions dans le cadre de la négociation que nous avons entreprise avec le propriétaire. Nous avons convenu que la dernière proposition sur laquelle nous nous sommes alignés était de 10 millions d'euros, et qu'à partir de ce moment-là, j'informais le propriétaire que nous étions d'accord pour l'acquisition de la Bonde. Ça a fait l'objet de quelques discussions, mais ça a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Cet accord de principe valant mandat, j'ai bien évidemment informé le propriétaire pour lui dire : « Le Conseil Communautaire est d'accord sur les 10 millions, est-ce que vous êtes d'accord pour maintenir le prix, qu'on en reste là ? » La réponse a été oui et, évidemment, les choses sont parties. On avait dit que lors de ce Conseil Communautaire, on passerait officiellement le vote qui me donnerait l'autorisation d'engager toutes les démarches, qui incluent les demandes de subventions, les négociations avec les banques et tout un tas de trucs, avant la signature de la vente.

Je souhaite rappeler au préalable que les questions qui relèvent du Conseil Communautaire et que toutes les discussions, les décisions qui se prennent au sein du Conseil Communautaire, se font au sein du Conseil Communautaire. La souveraineté qui est la nôtre est représentée par 41 élus fléchés lors des élections municipales. À ce titre-là, vous êtes les représentants de la Communauté des Communes et pas les représentants de vos communes.

Personne ne vous empêche de discuter de ces débats avec vos conseillers municipaux s'ils ne sont pas contents, opposés, etc., c'est à ce niveau-là que vous discutez avec vos conseillers et les informez des décisions que vous souhaitez prendre. Si votre Conseil Municipal n'est pas d'accord, c'est à ce moment-là qu'il va vous le dire, ce qui veut dire à chaque réunion du Conseil Communautaire, en toute logique. Vous devez informer votre Conseil Communautaire.

Le problème, c'est qu'on n'a encore pas compris qu'on était Conseil Communautaire, que vous étiez des conseillers communautaires et que vous deviez travailler sur l'évolution, le développement économique, la petite enfance, sur tous les sujets qui relèvent de la compétence de COTELUB au sein du Conseil Communautaire.

Aujourd'hui il y a des gens qui ne sont pas d'accord pour la mise en place de telle ou telle action ; ils votent contre, je suppose que leur Conseil Municipal est au courant. Moi, Président de COTELUB, je n'ai pas à m'immiscer dans le fonctionnement de vos Conseils Municipaux. Quand il arrive qu'un de vos conseillers municipaux vienne m'expliquer que ce n'est pas comme ça qu'on fait, je leur dis d'aller voir leurs conseillers communautaires ou leurs maires. Je dis ça, puisqu'on a des maires qui ne sont pas conseillers communautaires, c'est le cas de Grambois, qui est Maire de sa commune, qui participe à la Conférence des Maires et qui ensuite ne participe pas au Conseil Communautaire. À un moment donné, il y a des choses dans les journaux, qui n'ont même jamais été discutées, ni approuvées, ni validées. Je remercie Alain CARLE, avec qui nous arrivons quand même de temps en temps, un petit peu à discuter, parce que quand il y a des choses qui se passent d'un côté, il est normal que ça se passe de l'autre. Il est très attentif à ça et je l'en remercie. Il arrive aussi que nous disions des choses, et qu'à partir de là, il aille voir à côté si ça a des impacts, si ça présente des problèmes. Ça, c'est le métier du journaliste, et en règle générale, ça se passe très bien.

M. BOREL.- Unanimité non, moins deux ou trois abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais je parlais de quand il y avait unanimité. On va y revenir, Monsieur BOREL. Je sais dans quel état d'esprit vous êtes.

Ceci étant dit, il ne faut pas toujours venir mettre 100 balles sur les trucs où il n'y a pas lieu de faire, quand il y a deux abstentions, quand il y a un contre, quand on a voté et qu'il y a 37 personnes qui sont pour, la démocratie fait que c'est comme ça. C'est terrible, mais c'est comme ça. Je sais que les gens ne le veulent pas.

Par contre, après, ce qui est important, c'est de voir ce qu'il se passe. Effectivement, les délibérations, à un moment donné, posent question ou posent problème. Vous avez vu tout à l'heure ce que j'ai fait en entrée, j'ai pris une décision qui ne relève que de moi-même.

Je vais revenir sur la question de la Bonde, à partir du moment où j'ai expliqué que le Conseil Communautaire était d'accord sur le prix tel que proposé, qu'il avait validé la question des 10 millions, le vendeur a évidemment fait le nécessaire auprès de son notaire. Les notaires discutent entre eux, ils constituent le dossier, mais vous savez que juridiquement, tant que rien n'est signé, rien ne se fait. Aujourd'hui, il y a des gens qui travaillent et qui font le nécessaire.

Le sujet de l'étang de la Bonde, ne date pas d'hier, puisque les premières réflexions ont eu lieu en 2014. Il y avait déjà des événements autour de la Bonde qui faisaient que les conseillers communautaires, les bien-pensants, ceux qui s'imaginent que : « Y a qu'à, faut qu'on, allons-y, faisons une DUP »... Il fallait exproprier tout le monde, on allait piquer l'eau. « On ne prend que l'eau », très bien. Les délibérations ont été prises à l'unanimité. Il y a eu une DUP ? Pas eu de DUP. Les années ont passé, puis on est arrivé au jour où la vente se faisait et quand la vente s'est faite, il y a eu une enquête des Domaines. Il a été demandé aux Domaines de faire une évaluation. L'évaluation des Domaines à l'époque était de 8,3 millions, plus de 8 millions. Une délibération a donc été prise à l'époque, 2014, 2019, 2016, il y en a eu tout le temps, « y a qu'à, faut qu'on ». Les délibérations ont été prises.

Je vais apporter des réponses très claires à mon collègue Pierre AUBOIS, parce que c'est lui qui m'a écrit, donc je vais revenir dans les détails. Il n'y a pas beaucoup de questions, mais je vais répondre à toutes les questions, Je sais que c'est un sujet qui est important.

Toutes ces DUP qui devaient être lancées n'ont jamais été faites. Cette année, après des mois et des mois de discussion, un projet a été fait. À l'époque des questions ont été posées sur certaines délibérations, que j'ai là, la question était : « Vous allez mettre 7 millions sur le tapis ? Vous allez acheter la Bonde là-dessus, et si la DUP ne marche pas, qu'est-ce qu'il se passe ? » Déjà à l'époque, il y a 10 ans, on disait : « Si la DUP ne marche pas, on perd la Bonde ». C'était ça, l'histoire, c'était l'inquiétude de quelques-uns. Ils ont le droit d'exprimer leurs craintes, qui ne correspondent pas aux craintes de ceux qui estimaient qu'on allait gagner.

À l'époque, les communes concernées ont donné autorisation à préempter pour leur compte, puisque vous savez qu'il s'agit de quatre communes, que le Président de COTELUB ne peut pas préempter sans que les communes concernées aient donné délégation aux maires de le faire. À cette époque, ça a été fait. Quand j'ai regardé la délibération, il n'y en a pas un seul qui a posé la question de savoir quel sera l'impact sur les finances de la Commune. 7 millions il y a 10 ans, mais pas un seul de l'interco qui a posé la question. Ça a été voté à l'unanimité. Je ne sais pas, mais aujourd'hui, il y a des questions qui se posent, puisque c'est une des questions. L'inquiétude, c'est : « Comment vous allez financer 10 millions ? » À l'époque, ce n'était rien, sauf que ce n'était pas le même client qu'il y avait à la tête de COTELUB. Je dis les choses comme je les pense, parce qu'à un moment donné, c'est fatigant.

Derrière ça, c'est même violent, parce qu'aujourd'hui, il y a des gens qui disent des choses. Vous vous trouvez sur les réseaux sociaux, et quand on m'appelle le soir à 23 heures ou quand on m'interpelle dans la rue, je ne sais jamais ce qui va arriver : « Parce que c'est vous qui avez fait ci, c'est vous qui avez fait ça ». Comme si le Président devait assumer la responsabilité du vote de chacun d'entre vous. Ça, c'est quelque chose qui est insupportable pour moi et pour ma famille.

Il y a des événements qui sont en train de se passer en ce moment sur l'exécutif précédent. Je ne vais pas en discuter ici parce que ce n'est pas le lieu, mais il y a des choses gravissimes qui sont en train de se passer. Ce que je demande tout simplement aux élus que vous êtes, aux responsables que vous êtes, c'est de faire attention quand vous balancez une information, quand vous répondez à un type qui n'est pas content, en l'occurrence le Café du Lac qui, lui, ferait bien d'ouvrir toute l'année pour recevoir tout le monde et non pas diffuser tout un tas de propos comme il est en train de le faire là.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai reçu deux courriers. Vous les avez reçus aussi les courriers de Monsieur Auboïs et de Monsieur notre Député.

Une Intervenante.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand j'ai lu ça, je me suis demandé à quel titre Monsieur le Député, qui n'est ni conseiller communautaire ni maire, peut s'autoriser à écrire à la Préfète, lui balancer une DUP ? Moi qui suis élu et Président, j'ai le droit de dire ce que j'ai à dire, mais en tant que Président, mais vous, en tant qu'élus, vous avez aussi le droit de répondre et de dire : « De quoi tu te mêles ? » Aujourd'hui, on est assez grands pour prendre des dispositions, des décisions. Comme je vois qu'il y a beaucoup d'élus tourains qui sont venus, parce que ce soir, ils pensaient que c'était la fête, je le dis très clairement : à un moment donné, vous, élus de La Tour-d'Aigues, vous n'êtes pas le centre du débat de COTELUB. La politique de COTELUB se mène à COTELUB.

M. AUBOIS.- Je ne peux pas te laisser continuer.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, mais je le fais ! Ce sont des courriers, je suis très factuel.

M. AUBOIS.- Je suis désolé...

M. LE PRÉSIDENT.- Non, non, je finis !

M. AUBOIS.- Tu mets en cause quelqu'un...

M. LE PRÉSIDENT.- Non, je ne le mets pas en cause, je vais t'en parler. Ne jouez pas dessus.

M. AUBOIS.- Tu mets en cause quelqu'un qui n'est pas présent...

M. LE PRÉSIDENT.- Je le mets en cause sur la base du courrier qu'il nous a fait parvenir.

M. AUBOIS.-...en faisant un amalgame avec moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas parlé de toi.

M. AUBOIS.- C'est inadmissible pour moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas parlé de toi, je n'ai pas dit toi. C'est toi qui m'as écrit.

M. AUBOIS.- Tu as parlé d'un Tourain qui fait un courrier au nom des élus de La Tour-d'Aigues.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous nous sommes rencontrés.

M. AUBOIS.- Tu fais un amalgame avec notre Député et moi, je ne l'accepte pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne fais pas l'amalgame, je dis tout simplement que j'ai eu deux courriers.

M. AUBOIS.- Je tiens à dire que le courrier que je t'ai envoyé devait normalement être adressé à tous les maires ce matin, mais *a priori*, il y a un problème de mail et il n'est pas parti. Certains l'ont eu, d'autres ne l'ont pas eu. Le courrier que Jean-François vous a envoyé, je n'étais pas au courant, je l'ai découvert à midi. Ça a été fait sans nous prévenir, donc remettons les choses à leur place. Je t'ai fait un courrier qui n'était pas agressif, et pour ceux qui ne l'ont pas lu, je te demande l'autorisation de lire ce courrier pour que les gens jugent sur pièce.

M. LE PRESIDENT.- Je vais le lire, parce que je vais répondre. Tu attends des réponses et je vais te donner des réponses.

M. AUBOIS.- Absolument, mais ne fais plus l'amalgame entre le Député et moi.

M. LE PRESIDENT.- Je ne fais pas l'amalgame.

M. AUBOIS.- Je le répète. La pédagogie, c'est de répéter.

M. LE PRESIDENT.- J'ai expliqué que Monsieur le Député a écrit à la Préfète le 2 février, c'est ce qu'il dit, il y a eu une explication qui a été donnée où il demande clairement qu'il faille faire une DUP. Aujourd'hui, je dis que nous avons entériné, au sein de COTELUB, le fait que, et je ne comprends pas pourquoi ça a été fait. Je dis qu'à un moment donné, ce n'est pas bien, d'autant que j'ai discuté avec lui vendredi sur ce sujet-là. Il y en a qui s'imaginent que c'est la guerre, mais je ne suis pas fâché avec Jean-François. J'ai discuté de ce sujet-là avec lui, j'ai discuté d'autres sujets. Je dis tout simplement que le courrier qui a été fait, je trouve que ce n'est pas bien, et qu'il soit présenté ce jour-là, parce qu'on va faire un vote.

M. AUBOIS.- On dit la même chose.

M. LE PRESIDENT.- Oui, on dit la même chose. Tu es d'accord avec moi, je suis satisfait. Maintenant, sur les questions de l'étang de la Bonde, puisqu'il faut quand même amener des réponses, sur le premier courrier, il est très bien précisé, Pierre AUBOIS, que tu n'as rien contre moi. Merci, c'est déjà bien. Ce qui me dérange, c'est que tu dises qu'on a découvert qu'on a acheté la Bonde à 10 millions, alors qu'on l'a dit lors du dernier Conseil Communautaire, donc le : « On a découvert, on découvre », je ne sais pas ce que tu découvres.

M. AUBOIS.- Non, j'ai découvert l'ordre du jour, ce n'est pas la même chose.

M. LE PRESIDENT.- Tu découvres l'ordre du jour, tu l'as lu, mais tu le savais que c'était prévu, puisqu'on l'avait dit lors du Conseil. Je vais revenir sur les questions que tu poses là-dessus.

« Nous sommes favorables à l'acquisition [merci]. Ceci dit, notre devoir est d'optimiser les dépenses des collectivités et l'argent public. » Je veux dire par là que tu as le droit de dire ça, mais tu as aussi le droit de penser que nous aussi, et qu'on ne part pas à l'aventure, donc on peut se dispenser de certains sujets, de certains propos, en disant « Je sais que vous êtes tous attentifs à ça, mais voilà les questions que je me pose ».

« Aujourd'hui, on a été plusieurs à t'interroger [vous avez été quelques-uns à m'interroger, effectivement, mais à un moment donné, moi, quand j'écris, je parle pour moi et j'assume] sur les conséquences et les risques financiers. Nous t'avons fait part du souhait de réaliser des études de faisabilité sur les perspectives de réemploi du château de la Bonde [c'est fait]. Il semblerait que ces études aient été sollicitées [c'est ce que tu précises] et réalisées, du moins c'est ce que tu as évoqué ». Tu ne mets pas en doute ce que j'ai dit, quand même ?

M. AUBOIS.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Bien.

M. AUBOIS.- Mais on n'a pas eu les résultats.

M. LE PRESIDENT.- Il ne peut pas y avoir de résultats, c'est en cours.

« Ensuite, nous savons tous que ce qui importe, c'est essentiellement la voirie, l'accès à l'eau, l'agricole. » Mais non, il n'y a pas que l'accès à l'eau, il y a la partie agricole, qui est essentielle. Quand on focalise sur le simple fait de dire qu'on saura se préoccuper de l'eau, moi je vous dis que si on ne se préoccupe pas de la partie agricole...

On a déjeuné avec Jean-Marc et Geneviève avec la Cave de Cabrières, et ça met en péril la Cave de Cabrières. Aujourd'hui, ce qu'il faut, c'est sauver ces parcelles agricoles pour pérenniser l'arrivée des récoltes à la Cave de Cabrières, pour éviter qu'elle meure.

Aujourd'hui, nous, c'est ce qu'on est en train de faire. Quand on me dit : « Largue les trucs », mais vous voulez quoi ? Vous croyez que c'est comme ça ? Vous croyez que la discussion et la négociation d'un tel domaine, d'un tel projet, d'un tel niveau de dépense, d'investissement, vous croyez que ça se fait en claquant des doigts, sans discussion et sans personne ?

Mme RICHAUD.- Au sujet de l'agricole et de l'eau, vous savez qu'il y a une convention entre le propriétaire de la Bonde et la SCP.

M. LE PRESIDENT.- Oui, j'y viens.

Mme RICHAUD.- Si c'est un privé qui achète, au bout de...

M. LE PRESIDENT.- Oui, 2040, mais j'y viens, Joëlle.

Mme RICHAUD.- Non, mais laisse-moi finir. Ça veut dire que les agriculteurs risquent de ne plus avoir d'eau, donc il ne faut absolument pas le laisser partir dans le privé.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais ça, c'est l'eau. L'eau, elle est préservée dessus, tout le monde est d'accord qu'il faut garder l'eau, mais c'est vrai que le Canal de Provence, c'est 2040, mais c'est un autre débat. On est en train de discuter avec le Canal de Provence. C'est pour ça que je regrette que dans le courrier de Jean-François...

Quand je vais le voir, je vais lui dire : « Ce que tu signales là-dessus, on l'a eu ». D'autant que la réponse de la Préfète – vous l'avez vu, puisque ça vous a été envoyé – explique que la veille, elle était avec moi, et que j'ai abordé tous ces sujets. La partie agricole, je suis désolé, on ne pourra pas laisser la partie agricole.

Ensuite, tu affirmes que les bâtiments n'étaient ni nécessaires ni obligatoires pour la Collectivité. Un jour, il faudra m'expliquer – je vais d'ailleurs le faire très bientôt, parce que ça aussi, c'est fatigant – vous allez m'expliquer comment on fait du développement économique dans cette intercommunalité. Comment voulez-vous faire du développement économique si vous n'êtes pas en capacité de présenter des projets, si vous n'êtes pas en capacité de présenter du foncier ? Aujourd'hui, Roger PELLENC vient de déposer un dossier où il y a le feu entre Pertuis et La Bastidonne. Il prend 4,5 hectares de foncier pour faire un hôtel, machin, truc, etc. Les gens sont vent debout, ils sont en folie là-dessus, et je pense qu'ils ont raison. Ça, aujourd'hui, le bâti, j'y reviendrai dans les temps.

Nous avons bien compris que le vendeur ne souhaitait pas morceler la vente. Évidemment Vous n'avez pas raison, puisque ça fait 11 ans maintenant qu'on est sur cette histoire de DUP. Aujourd'hui, le propriétaire foncier, vous n'allez pas imaginer une seule seconde, lui qui détient une convention avec le Canal de Provence, qui a des conventions signées avec le camping, qui a des conventions signées avec le locataire, vous croyez qu'à un moment donné, il va accepter comme ça qu'on lui enlève le bassin ? Sa propriété ne vaut plus rien ! Les propos de Madame la sous-préfète, qui était venue à COTELUB en présence de Madame la Présidente du Département, en présence de Madame Bénédicte MARTIN, la discussion que nous avons eue là-dessus, on a passé plus d'une heure à trouver le moyen pour dire si on était en capacité de faire une DUP. Ça a été tout le long : « Non », parce qu'à un moment donné, tu achètes l'eau, uniquement l'eau, tu tues sa propriété, donc tu n'as pas le droit d'appauvrir quelqu'un comme ça, Aujourd'hui, cette question ne se règle pas de cette manière-là.

M. BOREL.- Dans le courrier que j'ai lu, dont on ne parle pas là, Madame la Préfète a l'air de dire que sur la partie des berges, une DUP est possible.

M. LE PRÉSIDENT.- La partie des berges, parce que vous parlez du château, je vous signale que le dessus de la plage n'appartient pas au château. Quand vous comprendrez comment ça fonctionne... Ça n'appartient pas au château. Le camping appartient à Monsieur ROY, donc le château n'a rien à voir. Quand vous focalisez : « Il faut acheter le château », ce n'est pas à lui. La DUP qui se faisait, qui partait, c'était sur la propriété de Monsieur BENOIT. L'autre partie, le camping, etc., est installée sur les terres de Monsieur ROY, terres que nous avons voulu acheter, mais il n'a pas voulu, et pour lesquelles il a un droit d'usage de l'eau.

M. BOREL.- Ce qui nous intéresse, c'est l'accès à l'eau.

M. ROBERT.- Oui, mais l'eau appartient à BENOIT.

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne peut donc pas morceler, nous avons tout fait pour que ça ne soit pas morcelé. On le sait, on avait des velléités, on les connaît, on en a discuté avec Geneviève, avec Jean-Marc. On sait très exactement les velléités qu'il y avait et ce qui allait se passer : on ne touche pas au domaine dans la globalité tel qu'il est là. Ensuite, étudier la faisabilité des chances de réussite d'une déclaration publique, on ne va pas y remettre 100 balles.

M. AUBOIS.- On est d'accord, tu en as déjà parlé.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est clair. Tout à l'heure, on va quand même faire un vote qui sera un vote historique. Je sais que ça perturbe un peu les gens, mais il est quand même historique, ce vote, on va acheter la Bonde. Peut-être que ça gêne, mais moi, je suis content. Je suis fier pour mon territoire et pour toutes les mairies concernées.

Si on voulait aller vers une DUP et qu'on considère aujourd'hui que c'est la meilleure des solutions, il n'y a pas 36 solutions. Je vais appeler Monsieur BENOIT, lui expliquer qu'à partir d'aujourd'hui, on a voté, et que finalement, ils ne veulent pas me donner délégation pour aller au bout du processus d'achat du bassin de la Bonde, et pour moi, le problème est réglé.

Ensuite, nous avons d'abord le plan de financement qui permettrait d'évaluer le montant de la dette d'une projection sur les taux d'emprunt avec la durée et le montant de l'annuité. Ce n'est pas possible, parce que je ne sais pas de combien on parle.

M. AUBOIS.- Si, on parle de 10 millions.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les 10 millions, arrêtez de parler de 10 millions, parce qu'aujourd'hui nous sommes à 1,8 million de subvention. Ça, c'est ce qui est déjà acquis. Nous sommes en train de travailler, Stéphane LUZET et les équipes sont en train de travailler avec l'Agence de l'Eau, et d'autres financeurs potentiels. Nous allons à nouveau solliciter nos partenaires pour avoir des subventions, on est sur 10 millions moins 5,8 millions... on est à 8,2 millions.

M. AUBOIS.- Il y a le notaire à payer aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai appelé le notaire, je lui ai dit : « À combien sont les frais de notaire ? » Il m'a dit 98 000 euros.

M. BOREL.- Après, il y a les bâtiments à refaire.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est dans les 8,2 millions. On est en train de discuter de l'achat.

Je vais vous donner le prix. Je me suis amusé, Aujourd'hui, sur des taux à 4,5 % si on était sur 2,2 millions pour l'étang et les bois, c'est 9 000 euros par mois. Je vous ai parlé d'un budget tout à l'heure de 30 millions. Sur les bois et les dépendances, les bâtiments et les dépendances...

M. LE PRÉSIDENT.- C'est 20 000 euros par mois si on s'en rendait propriétaires et que ça reste en l'état. Je vous parle de l'achat. Ensuite, sur tout le reste, vous avez compris que pour les terres et les vignes, on serait sur environ 5 500 euros par mois. Effectivement, globalement, quand on arrive là-dessus, on est sur un peu plus de 330 000 euros d'intérêt capital à rembourser, mais on est en train de parler de 330 000 euros. Ils correspondent à un investissement, ce n'est pas du fonctionnement. Quand je vous dis : « Je vais augmenter les impôts, parce que les crèches, cette année, compte tenu que la SPL est déficitaire, on augmente de 300 000 euros », c'est 300 000 euros, mais je n'ai rien en retour, je garde des petits. Là, je constitue un patrimoine.

Je vous ai donné les montants. Aujourd'hui, on est en train de travailler. Il va y avoir 50 000 options : est-ce que je fais cofinancer par une banque ? Vous savez qu'aujourd'hui, il y a des banques qui cofinancent, qui participent au financement et qui, entre guillemets, participent à l'actionnariat. Il y a tout un tas de procédures qui se mettent là-dessus. Nous ne faisons pas n'importe quoi. Tout ça, c'est réfléchi. Ce que je peux vous dire, c'est que les éléments que je vous donne sont des éléments que je ne peux pas vous donner dans le détail.

Aujourd'hui, on est en train de discuter. Ces 8,2 millions, ils vont continuer à diminuer au fur et à mesure de l'avancement des dossiers de financement ; pour faire ce que je suis en train de vous dire, il faut que j'aie une autorisation pour lancer toutes les actions auprès de tout le monde. Si aujourd'hui, vous me dites non, ce sera non, on en restera là.

Les autres projets de COTELUB sur ce bâti, Office du Tourisme, siège de COTELUB, pourquoi pas ? Il y a une commission qui va se mettre en place, il y a des études qui vont être faites. On a déjà rencontré les sociétés qui seraient susceptibles de nous aider, mais moi, tant que je n'ai pas l'autorisation d'engager tout ça, je ne lance rien. On a déjà vu les entreprises, des sociétés qui sont spécialisées dans la réhabilitation de bâtiments..., qui avaient des collectivités. On ne se privera pas de discuter peut-être avec l'ingénierie de la Région.

Toujours est-il que la première idée qui était la nôtre, c'était de savoir : on laisse tomber l'étang de la Bonde ou on l'achète ?

M. LE PRESIDENT.- On l'achète. Maintenant, on va faire le nécessaire. En plus, même si on devait tout acheter et tout conserver, on n'est pas obligés de faire des prêts. Vous savez, moi, je suis le Maire de Mirabeau, une toute petite commune. Je viens de finir un groupe scolaire qui a coûté 6,5 millions d'euros. Là, je suis un peu au-dessus à COTELUB avec 25 000 habitants et 30 millions de budget, mais enfin, quand on veut, on peut. Après, quand on ne veut pas, on fait ce qu'il faut pour que ça ne se passe pas.

« Si oui, quel serait le loyer annuel qui permettrait d'amortir le coût ? » Je ne sais pas.

M. AUBOIS.- Tu as sauté une phrase.

M. LE PRESIDENT.- « Lors de cette acquisition, serons-nous propriétaires de l'eau, et en conséquence, allons-nous facturer le Canal de Provence ? » Le Canal de Provence, c'est un sujet qui est aujourd'hui abordé par les notaires. Il faut savoir que quand la convention a été signée, Monsieur BENOIT a encaissé la totalité de la location pour les 40 ans. Dans les discussions que nous avons aujourd'hui, de ce que j'ai compris, c'est environ 5 000 ou 6 000 euros par an. Dans la transaction, on va bien évidemment discuter avec Monsieur BENOIT pour lui expliquer qu'entre 2026 – si on signe en 2026 – et 2040, ça fait 14 ans, 14 ans à 4 000 et quelques euros.

Mme RICHAUD.- On ne payera plus que 9 millions et quelques.

M. LE PRESIDENT.- Ça, c'est le Canal de Provence. Joëlle a raison, il est signé jusqu'en 2040. L'objectif était de dire : « On a déjà eu les réunions avec le Canal de Provence ». Ce qui me dérange, c'est que quand on fait toutes ces réunions, il faut maintenir un minimum de confidentialité. Il faut faire attention à ce qui est dit.

Vous comprenez bien que si je dis au propriétaire actuel que la rentabilité que j'estime faire sur son bien est de 1 million par an avec des rétrocessions à hauteur de 16 millions, tu comprends bien qu'à un moment donné, il va me dire : « Non, mais oh, c'est ça ? Non, mais je ne te vends plus. ».

Ma porte est ouverte à COTELUB. Vous voulez des discussions ? Je peux venir. Vous avez des Conseils Municipaux, il y en a où je suis invité volontiers, il y en a moins, mais je peux venir discuter avec vous sur certains sujets et expliquer à vos conseillers municipaux. À un moment donné, ce genre de transaction ne se met pas comme ça sur la voie publique en expliquant ce que ça va devenir et ce que je vais en faire, parce que sinon, on se retrouve dans des situations souvent compliquées.

J'ai appris par exemple à la signature qu'on avait un locataire au château. On ne me l'avait pas dit, ils ne nous l'avaient pas dit chez le notaire. On ne se sert pas des documents qui avaient été remis dans le cadre de la transaction qui avait été faite sur le premier coup.

La dernière phrase, c'était : « Lors de cette acquisition... » Ça, je t'ai répondu. Je crois que j'ai répondu à toutes tes questions.

M. AUBOIS.- Tu n'as pas répondu sur le projet éventuellement immobilier, de gîte ou de choses comme ça.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que je suis en train de te dire, je ne vais pas mettre sur la place publique ce que ça risque de devenir pour ne pas donner des ambitions à d'autres qui pourraient acheter au-delà de 10 millions. Ceci dit, Pierre, on aura sûrement un hôtel.

Je recevrai les associations qui le veulent pour discuter du projet. J'ai eu l'association Les Amis de la Bonde, au téléphone, (500 personnes, 450 adhérents dans le cadre de leur association).

On va donc travailler avec ces gens-là. L'objectif, comme je lui ai dit, ce sera, dans le cadre touristique et de développement économique, de développer la partie château avec, puisqu'elle est dans le lot, la partie truffière. C'est ce qui était dans le projet initial. La personne qui était en charge de ça m'a dit : « Si c'est ça, nous, on est complètement d'accord ».

Pour aller jusqu'au bout de ça, je vais organiser, dès que j'aurais avancé sur la signature... L'objectif étant de signer une promesse de vente avec les garanties nécessaires, je m'y étais engagé, je l'avais fait sous la protection de la gendarmerie le premier coup, je vais faire une réunion publique dans laquelle j'expliquerai aux gens, les ambitions de COTELUB quant au domaine de l'étang de la Bonde. Je le ferai et j'ouvrirai les questions à la population. On fera ça à Sannes, si elle est d'accord.

Mme MAUREL.- Bien sûr.

M. LE PRESIDENT.- Parce que la salle est grande, parce qu'on peut se garer et que c'est à côté de l'étang de la Bonde, c'est un signe.

Mme JEAN.- Et elle n'est pas concernée.

M. LE PRESIDENT.- Je ferai en sorte de répondre à toutes les questions de la population, à leurs inquiétudes, et j'espère que ce sera suffisant pour les convaincre qu'il faut que nous poursuivions ce que je suis en train de vous dire.

S'il y a des questions qui sont un peu plus détaillées ou d'autres questions auxquelles je n'aurais pas répondu, je le ferai bien volontiers et en toute transparence.

Encore une fois, je vais redire ça pour ne pas qu'on aille dire des choses en partant. J'ai discuté de ce sujet-là avec Jean-François, je ne le mets pas en porte-à-faux ni personne, je ne dis pas du mal de Jean-François, je dis tout simplement, et je le lui redirai, qu'il aurait pu m'appeler pour dire : « Je vais demander ça à la Préfète », puisque j'y étais la veille, pour régler le même sujet. S'il m'avait appelé, on en aurait discuté et il n'y aurait pas eu de souci. On a discuté de ce sujet-là et d'autres sujets, pas plus tard que vendredi. Je l'ai revu il n'y a pas longtemps, j'ai rediscuté là-dessus.

Ce soir, nous devons prendre une décision qui va être une décision historique, et je pèse mes mots, pour notre Communauté, au terme de plusieurs décennies de tergiversations. Nous venons d'aboutir ensemble, dans l'intérêt général, alors, si près du but, ne nous laissons pas entraîner dans des interventions politiques, stériles et pénibles, qui n'ont pour but que de faire perdre du temps et éventuellement faire capoter ce projet.

Si vous avez des questions, je veux bien répondre à vos questions. Je ne répondrai pas aux questions du public, ce n'est pas le lieu, mais j'y répondrai quand je les verrai à la réunion publique.

Est-ce qu'au sein du Conseil Communautaire, il y a encore des questions ?

M. AUBOIS.- Une remarque. Tu nous as donné des explications, on a bien compris que certaines étaient incomplètes parce que tu ne pouvais pas faire autrement, notamment sur le plan de financement et les demandes de subvention. Moi, je trouve dommage qu'il ait été programmé une réunion publique, alors qu'avant de passer au vote pour te donner mandat, on aurait pu avoir une réunion du Conseil Communautaire sans délibération, c'est-à-dire rencontrer le Conseil Communautaire avec un sujet exclusif, Etang de la Bonde. Tu nous aurais donné sereinement, tranquillement, toutes les informations que tu nous donnes là, et on aurait ensuite pu passer au vote dans un deuxième temps, lors d'un Conseil Communautaire officiel.

Moi, ça m'a semblé très précipité. C'est pour ça que je ne voulais pas te donner ce courrier ce soir et que j'ai voulu l'anticiper. On m'a dit qu'il était peut-être arrivé un peu tard, mais on a reçu la convocation en début de semaine dernière, le week-end. Nous, on s'est vus en mairie, parce que ce n'est quand même pas tout seul que j'ai fait le courrier, c'est un travail collectif. On l'a donc fait lundi et je te l'ai donné mardi.

Je souhaiterais aussi que mon courrier soit annexé au compte rendu du Conseil Communautaire, puisque certains ne l'ont pas eu, pour que tout le monde soit éclairé et prenne connaissance du contenu de ce courrier, qui était loin d'être agressif, qui était simplement nécessaire pour répondre à nos interrogations.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais préciser une chose, je voudrais qu'on soit clairs sur une chose. Quand tu dis : « À nos interrogations », je voudrais que tu précises qui.

M. AUBOIS.- Les élus de La Tour-d'Aigues.

M. LE PRESIDENT.- Au moins c'est clair.

M. AUBOIS.- Moi, je n'écris pas pour les autres, j'écris pour les élus de La Tour-d'Aigues et le Conseil Municipal de La Tour-d'Aigues, avec qui on a débattu.

M. LE PRESIDENT.- J'entends.

M. AUBOIS.- Moi, je ne suis le porte-parole de personne, si ce n'est des élus de La Tour-d'Aigues. Après, si certains se reconnaissent dans ce que j'ai écrit, tant mieux.

M. LE PRESIDENT.- J'ai entendu. Puisqu'il s'agit de La Tour-d'Aigues, c'est ce que je voulais t'entendre dire, le 28 février, j'ai déjà reçu un courrier de ta part personnel.

M. AUBOIS.- Qui était entre nous, qui était un courrier qui ne concernait que nous deux.

M. LE PRESIDENT.- Plus personnel, mais qui concernait aussi une partie qui est là-dessus, qui répondait déjà à la question. Ça m'a coûté un repas ! J'ai payé de ma poche : je n'ai pas de carte bleue de la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB ; Comme tu m'as écrit personnellement, je t'ai invité personnellement, parce que je pensais que c'était quand même mieux de parler de vive voix plutôt que de s'écrire. On a discuté de ces sujets-là. Ensuite, ça m'a valu une réunion dans le cadre d'une visite que j'avais chez toi pour le 80e anniversaire du Débarquement en Provence. Nous avons fait une réunion particulière avec Monsieur le Maire de La Tour-d'Aigues et tu étais présent. Il s'agissait d'un problème tourain, je suis venu discuter avec Monsieur le Maire de La Tour-d'Aigues et toi dans le bureau de Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil Communautaire, j'ai demandé mandat pour pouvoir dire au propriétaire, qui attendait une réponse. On a tous été d'accord sur le fait que je pouvais annoncer à Monsieur le propriétaire de la Bonde que j'allais faire ça. Les questions de DUP, vous les avez sorties toute l'année, chaque fois qu'on a fait une avancée sur la Bonde, et c'est pour ça que ça fait 20 ans que ça traîne. Vous les avez sorties à chaque occasion pour dire : « Il faut l'expulser de la Bonde ». On ne peut pas. On a répondu, je ne vais pas revenir dessus.

Maintenant, par rapport à ton problème, je t'ai répondu.

M. AUBOIS.- Je te remercie.

M. LE PRESIDENT.- J'ai eu une discussion dans le bureau de Monsieur le Maire de La Tour-d'Aigues, à laquelle j'ai été invité pour discuter de ce truc-là. Quand je suis parti, il me semblait qu'on avait réglé ce truc-là, etc. Je reçois encore un courrier. Je te montre les deux courriers : ce sont les mêmes ! Tu m'écris les mêmes choses, tu me poses les mêmes questions !

M. AUBOIS.- Peut-être parce que je n'ai pas obtenu les bonnes réponses ou pas les réponses que j'attendais.

M. LE PRESIDENT.- Le débat a eu lieu, je suis content qu'il y ait du monde, comme ça, les gens ont entendu. Ils ont le droit de s'exprimer, et s'ils ne sont pas contents, ils me le diront. Moi, ma porte à COTELUB est ouverte. Les gens qui veulent me voir...

Il y a eu des écrits, les gens ne sont pas contents ! Heureusement qu'il y a des gens qui ne sont pas contents. Comment on avancerait ? À un moment donné, quand il n'est pas content sur un sujet, je veux bien qu'à La Tour-d'Aigues vous discutiez beaucoup, il faudra qu'on arrive à avancer un petit peu sur cette question - La Bonde, on y va ou on n'y va pas. C'est ce que je veux te dire, Pierre.

Tu sais que je t'aime bien, qu'on est amis, et il n'y a pas cinq minutes, il y a plus de 40 ans maintenant, donc je te respecte beaucoup pour ça et je ne fais pas l'amalgame à ce qu'il y a eu. Ces deux courriers se sont entrecroqués, c'est la fatalité, mais ce sont deux courriers qui sont arrivés en même temps, et avec pratiquement les mêmes questions dessus : « Pourquoi on ne va pas sur la DUP, parce que ce serait plus simple ? » Ça s'est entrecroqué. Je ne dis pas que c'est en lien, je dis que ça s'est entrecroqué, et par rapport à ça, mes réponses et celles du Conseil Communautaire dans sa majorité, à l'arrivée, sur cette question-là, il n'y aura pas de DUP et on ira à l'acquisition du domaine de l'étang de la Bonde.

Est-ce que nous avons d'autres questions ?

Mme PASCAL-FREYTAG.- Je suis très contente que la Communauté de Communes envisage d'acheter le domaine de l'étang de la Bonde, mais je pense qu'il y a un problème de formalisme. Je rejoins à ce moment-là Pierre AUBOIS : c'est quand même un budget important, c'est une opération importante, et je pense que pour que les conseillers communautaires puissent voter tranquillement, il faut qu'ils aient plus d'informations.

Après, je pense que le projet est bon, je pense que ce que vous avez fait est bien, mais on ne peut pas vous donner un chèque en blanc de 10 millions d'euros, il faut que les gens puissent avoir des éléments concrets. Ce n'est pas qu'on n'a pas confiance en vous, mais on représente aussi d'autres personnes et on a besoin de savoir, on a besoin d'être rassurés quand il y a des opérations importantes comme ça.

J'en profite pour dire, parce que j'espère que ce projet va se faire, que le devenir de ce domaine pourra être travaillé en groupe de travail. Si ça commence à Sannes, tant mieux, mais il faut que ce soit travaillé avec le territoire, avec les habitants de ce territoire.

M. LE PRESIDENT.- En quoi il faut que je dise que ça va se travailler comme ça ? Je l'ai dit tout à l'heure. Soit je m'exprime mal, soit je suis idiot, je n'en sais rien. Quand je suis arrivé à COTELUB, le patrimoine de COTELUB était de... ?

Une Intervenante.- Zéro.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Aujourd'hui, nous avons acheté le Grand Vallon, nous avons acheté le musée. Personne ne me dit : « Qu'est-ce qu'on va faire de ce musée ? ». On ne va pas revenir sur la question de là où je l'achète. On constitue un patrimoine. En matière de développement économique, nous n'avons pas de raison. Là où je suis désolé, c'est qu'il y a des Commissions Finances et je n'y ai jamais vu personne. La dernière Commission Finances, on était six.

Une Intervenante.- J'en fais partie.

M. LE PRESIDENT.- Quand les gens viennent une fois par mois à un Conseil Communautaire pour me donner des leçons alors que ça fait des mois qu'on rame pour arriver à avancer sur des dossiers très compliqués, il n'y a pas d'autre solution que vous vous en occupiez. C'est ce que je suis en train de dire là. Moi, je ne ris pas, je dis que j'en ai assez.

Mme PASCAL-FREYTAG.- Mais même en Commission Finances, on n'a pas parlé en détail.

M. LE PRESIDENT.- Je ne vais pas revenir sur la question du détail, parce que si vous ne comprenez pas, j'abandonne. Il y a des détails que je ne donnerai pas. Vous voulez faire capoter le projet ? Je vais donner l'ensemble des éléments à *La Provence* !

Une Intervenante.- Non, pas du tout.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien, comprenez ce qu'on dit ! Ça va durer encore une heure avec toi, je le sais. C'est bien beau de me dire des choses : « Et si, et si », et après, il n'y a plus de fin. À un moment donné, c'est bon ! Maintenant, on va passer au vote.

M. AUBOIS.- Ne dis pas qu'on veut faire capoter le projet, ce n'est pas vrai.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer au vote. Quand nous aurons voté, ça ne se fait pas, moi, je vais appeler Monsieur BENOIT et c'est fini. Après, vous assumez, parce que là, je vais faire un article qui va être costaud.

M. BOREL.- Juste avant le vote, comme je vois qu'il y a des isolements, vu l'importance, est-ce que...

M. LE PRESIDENT.- Non, je vais le faire là, parce que si tu es courageux...

M. BOREL.- Je peux terminer ?

M. LE PRESIDENT.- Non, je te dis. On va regarder les statuts, on va sortir les statuts et on va regarder comment on fait.

Une Intervenante.- Chacun assume son choix.

M. LE PRESIDENT.- Il y en a qui ne vont pas assumer, parce qu'il faut avoir du courage pour ça, parce qu'après, selon ce qu'il se passe, ils diront : « Moi, j'étais d'accord. »

M. BOREL.- Ce n'est pas pour moi que je dis ça, c'est pour que tout le monde soit à l'aise dans le vote.

Un Intervenante.- Il n'y a qu'à demander le vote à bulletin secret, il n'y a pas de souci.

Une Intervenante.- Je ne vois pas pourquoi on voterait à bulletin secret.

Une Intervenante.- Chacun assume.

M. LE PRESIDENT.- On va sortir les statuts. Où est le juriste ? Comment ça se passe s'il y a une demande de vote à bulletin secret ?

M. BENS.- C'est vous qui avez le dernier mot, c'est à vous de proposer si vous souhaitez un vote secret ou pas. La règle, c'est la main levée.

M. LE PRESIDENT.- Moi, je veux voir le courage des gens qui vont dire non ou oui.

M. AUBOIS.- Le problème, tu le poses de cette façon-là, c'est biaisé.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez ce qu'on va faire ? Je vais arrêter de biaiser les choses. Pierre, ça me fatigue ! Aujourd'hui, tu es le porte-parole de l'opposition, donc tu vas le rester.

M. AUBOIS.- Robert, laisse-moi finir !

M. LE PRESIDENT.- Nous allons faire un vote à bulletin secret, vous êtes d'accord ?

M. AUBOIS.- Laisse-moi finir.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, c'est fini. Un, deux, trois, quatre, cinq...

Mme DOMEIZEL.- Attends, il y a Pierre qui parle. Non, mais à un moment donné, Robert, il y a Pierre qui parle, tu ne lances pas un vote en même temps !

M. LE PRESIDENT.- Allez, vas-y.

M. AUBOIS.- Te laisser dire qu'on veut faire capoter le projet, ça ne peut pas être... Le problème, c'est que c'est binaire. La délibération, c'est donner mandat pour acheter 10 millions. Nous, notre problématique, ce n'est pas de te donner mandat pour 10 millions, c'est de dire : regardons et ayons plus d'informations. C'est ça, le problème. Ce n'est pas le problème d'acheter ou pas. Si tu nous fais voter là, contraints et forcés, en disant qu'on vote à bulletin secret, et que tu n'as pas la majorité, le projet n'est pas capoté. Ce n'est pas ce qu'on veut ! Comprends-le, ça. Nous ce qu'on souhaite...

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que tu penses que je vais appeler BENOIT pour lui dire : « Maintenant, on va reprendre tout à zéro pour discuter de ce qu'on va faire ». C'est ça que vous voulez ?

M. AUBOIS.- Non, ce n'est pas reprendre à zéro, c'est simplement avoir plus d'informations, faire un Conseil Communautaire spécifique dédié avec tous les éléments factuels qu'on peut avoir, comme ce que tu vas donner à la réunion publique, et tu reportes la délibération une fois que tout le monde aura pris tous les éléments et pourra décider en son âme et conscience.

Mme SERRA.- Ça change quoi ?

M. AUBOIS.- Ça change que s'il y a un vote à bulletin secret aujourd'hui et qu'il y a une majorité de non, c'est non, ça veut dire qu'on n'autorise pas à acheter la Bonde et ce n'est pas ce qu'on veut.

Mme SERRA.- Mais tout le monde veut qu'on achète la Bonde, justement. C'est ça que je ne comprends pas.

Une Intervenante.- Il vient quand même de donner beaucoup d'éléments.

Mme KHALIZOFF.- Je tiens quand même à dire que lors du dernier Conseil Communautaire, on a déjà eu une grande partie des informations. On ne peut pas dire qu'on découvre cette délibération. On le savait, on a eu les informations. Je ne vois pas quelles informations supplémentaires on pourrait avoir à ce stade.

M. AUBOIS.- Je suis d'accord avec toi, il a répondu à 90 % des interrogations, et les 10 % qui restent, il ne peut pas le savoir.

Mme KHALIZOFF.- Peut-être qu'on peut avancer sur ce projet et donner mandat au Président, ou pas.

M. GUEYDON.- Moi, ce que ce que j'ai compris, c'est que dissocier l'étang, les bâtiments et les terres agricoles, on va à l'échec et on court de grands risques, avec les achats du privé et tout le reste. Tu as parlé de terres agricoles tout à l'heure, il y a non seulement les 10 hectares de vignes, mais il y a le reste, et sur le reste, on pourrait aussi installer de jeunes agriculteurs, il y a des besoins.

M. LE PRÉSIDENT.- Je l'ai dit ça, et on l'a annoncé.

M. DUVAL.- Lors du dernier Conseil Communautaire, je me souviens avoir posé la question du risque. J'avais dit : « On met 10 millions et on n'en fait rien à part les posséder. Est-ce qu'il y a un risque financier pour l'interco ? Est-ce que ça met en péril les finances de l'interco » ?

M. LE PRÉSIDENT.- Déjà, on a maintenu le fait que les visiteurs pourraient se baigner.

M. DUVAL.- Laisse-moi terminer. Finalement, quel est l'impact économique si on n'arrive à rien valoriser ? Tu m'as répondu : « En réalité, avec les aides qu'on a, le financement qu'on peut obtenir, l'impact est négligeable par rapport au budget de l'interco ».

Pour moi, c'est une question d'évaluation du risque : qu'est-ce qu'on risque à l'acheter ? Financièrement, pas grand-chose. On risque de gagner si on arrive à valoriser pour notre population, même sans gain économique. Et si on ne l'achète pas, qu'est-ce qu'on risque ? On risque que ça parte au privé, qu'on perde l'accès à l'eau, que le foncier agricole soit pris par des privés qui en feront ce qu'ils veulent, et donc ne pas pouvoir mettre en œuvre notre politique de territoire.

Au regard des informations que j'ai, du risque potentiel de l'acheter et du risque potentiel de ne pas l'acheter, à titre personnel, je prendrais plutôt le risque de l'acheter. On trouvera bien à en faire quelque chose d'intelligent si on y travaille collectivement et qu'on garantit ce qui est marqué dans notre projet de territoire. Voilà comment je le vois.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'on a d'autres interventions ?

La délibération que nous prenons aujourd'hui, c'est pour lancer l'ensemble des démarches qui vont nous permettre de commencer à actionner les demandes de subvention, les prêts bancaires, etc.... À partir de ce moment-là, au fur et à mesure, je vous donnerai les informations d'avancement du projet.

Une fois que je vous ai dit ça, il va arriver que dans l'acte d'achat - j'ai quand même pris la précaution de voir un avocat - il y aura des clauses de retrait, c'est-à-dire que si on a une clause qui nous met dans une situation délicate (retrait des subventions et ou des financements attendus) ... Je vais dire n'importe quoi : finalement, la Région et le Département reviennent sur leur décision et me disent : « Non, on ne peut rien te donner, parce qu'on n'a plus de ronds, Bruno Lemaire a fait en sorte que ». Je vais vous dire : « On n'a plus de subvention, on n'est plus sur 8,2 millions, on revient sur 10 millions ». Je vais vous l'évoquer, puisque ce que je vous ai dit jusqu'à aujourd'hui, ça sera modifié.

Ensuite, en matière d'analyse de risque, aujourd'hui, COTELUB, vous l'avez vu, en matière d'excédent, est à 5 millions, est à 8 millions d'excédent, on a un taux d'endettement qui est à zéro. Je vous ai dit que ça pesait 300 000 euros. Le risque majeur, c'est si on devait emprunter tout et que cela permet de sauver l'étang, l'agricole et le bâti. Une fois qu'on aura fait ça, on travaillera sur la question, et on est déjà partis là-dessus, mais je ne vais pas envoyer des financements là-dessus. Vous voulez que je vous dise ce qui est décidé ? Quelle entreprise est allée visiter ? Je n'ai pas les clés ! On est en train d'acheter un domaine. Quand vous allez voir une maison, le mec va vous la faire visiter, mais il ne vous donne pas les clés. Il vous les donnera quand vous aurez acheté.

Nous recherchons les financements. Les rendez-vous ont été pris avec la Banque des Territoires, avec l'EPF, on est en train de discuter sur 50 % du montant c'est-à-dire à peu près 5 millions sur lesquels ils nous aideraient par anticipation sur ce qui sera acheté dans les cinq ans à venir, ce qui veut dire que ça nous laisse cinq ans pour travailler sur les bâtis, etc., pour pouvoir les revendre. Vous connaissez ça, à La Tour-d'Aigues, vous utilisez leurs services. On n'est plus en train de discuter de 10 millions ni de 8,2 millions, on est plus en train de ne discuter que de 5 millions moins 5,8 millions, on est en train de parler de 3 millions.

Ensuite, sur les carences de foncier, on est capables de faire des prêts relais. On ne rembourse pas le capital, on remboursera la partie des intérêts financiers. C'est ce que j'ai fait sur la commune de Mirabeau : j'ai fait 3,4 millions d'euros de prêt relais. Vous voulez que je prenne les 6 millions pour faire mon groupe scolaire ? À un moment donné, si on n'a pas de vision à peu près claire de ce qu'est-ce l'économie dans une commune ou qu'on n'a pas de vision claire de ce que représente la finance, on est plein d'inquiétudes. Quand on aura vu la Banque des Territoires, quand vous m'aurez autorisé, je verrai avec le Département, la Région et l'État ce qu'ils peuvent financer. On a commencé des courriers pour l'Agence de l'Eau, par exemple, puisqu'on va travailler sur la partie qui touche à l'environnement, pour l'aménagement des abords de l'étang.

Aujourd'hui, je vous demande cette autorisation et au fur et à mesure de l'avancement, vous aurez l'ensemble des infos qui sont les nôtres. Ce ne sont pas les miennes, ce n'est pas un secret. Jean-Marc va travailler pour l'aspect tourisme et travaux, Geneviève va travailler dans le cadre du projet de territoire et l'agriculture, puisque nous aurons des terres à mettre à disposition de nos jeunes agriculteurs, on aura la communication avec Cathy. Tout ça fera l'objet d'un truc. Je ne suis pas un lapin de trois jours, bordel !

Mme GARCIN.- Concernant les terres agricoles, elles seraient maintenues à COTELUB, louées aux agriculteurs ou vendues aux agriculteurs ?

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison de poser la question. Il faudrait essayer d'élargir. Vous imaginez si aujourd'hui je commençais à dire que je vais vendre des vignes ? Vous savez ce qu'il va se passer avec la SAFER ?

Mme GARCIN.- Ils vont venir !

M. LE PRESIDENT.- Vous comprenez ce qui se passe ? Vous croyez que je claque des doigts et que je fais ce que je veux ? Si j'annonce aujourd'hui... Alain CARLE ne le fera pas, mais s'il marquait dans le journal demain : « COTELUB, pour financer son projet, revend les vignes au double du prix qu'il les a achetées à BENOIT », vous savez ce qu'il va se passer ? Il y en a un qui va me dire oui, parce qu'on connaît celui qui va vouloir les acheter, et l'autre va me dire : « Non, je ne les vends plus, parce que je vais les vendre moi en direct », et là, il découpera.

C'est pour ça qu'on est sur un projet global, qu'il y a des choses qu'on ne peut pas mettre sur le tapis. L'objectif, c'est que je signe la promesse de vente avec les garanties nécessaires afin que le propriétaire ne nous dise pas : « J'ai trouvé mieux ». C'est ça, la décision qu'on prend ce soir. Ensuite, je vous enverrai, si vous le souhaitez, la promesse de vente telle qu'elle sera faite, comme ça, vous pourrez l'étudier dans les communes.

Mme GARCIN.- Ce que je voulais te dire, c'est que d'une façon ou d'une autre, il y aura des revenus qui reviendront.

M. LE PRESIDENT.- Évidemment ! Le jour où on en sera là et où on aura développé ça, je voudrais que tout le monde ait le bras levé. Ils seront fiers d'avoir fait ce qu'ils ont fait ce soir. Ils seront fiers de ce jour-là, mais il faut attendre un peu.

Est-ce que nous avons encore des questions ?

M. GROUILLER.- Ce n'est pas une question, mais simplement, en début de réunion, tu as parlé du problème de communication vis-à-vis du prix du parking. Nous, quand on a fait une réunion en interne au Conseil Municipal de La Tour-d'Aigues, on a eu des questions et on n'a pas su répondre non plus, parce que tu n'avais pas évoqué tout ce que tu as évoqué aujourd'hui avant qu'on vote. Voilà, c'est tout. Nous, on a toujours été d'accord pour acheter...

M. LE PRESIDENT.- Je l'entends, je ne remets pas en cause le fait que la Tour ne veuille pas acheter.

M. GROUILLER.- On avait aussi évoqué ce sujet en Commission Finances, qu'il fallait qu'on ait un peu plus d'explications sur le futur.

M. LE PRESIDENT.- Sauf que dans mon humble démarche, je pensais avoir fait le nécessaire auprès de Monsieur AUBOIS, auprès de Monsieur le Maire de La Tour-d'Aigues. J'ai donné toutes les explications.

M. AUBOIS.- On en reparlera en aparté.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas allé plus loin que ça, j'ai compris. Je modifierai ma communication, j'écrirai directement aux élus.

Mme JEAN.- Ça a été dit en Conférence des Maires.

M. LE PRESIDENT.- Ça a été largement discuté en Conférence des Maires, merci, Geneviève. François-Xavier était là. Nous, on était heureux qu'il soit là avec nous, parce qu'il y a plein de charges assez compliquées. Il a posé tout un tas de questions. Après, je vous l'ai dit tout à l'heure aussi, moi, il y a des endroits où on m'invite et j'y vais volontiers, je suis allé dans plein de communes. Quand il y a des questions, je vais m'exprimer.

M. GROUILLER.- Tu n'as pas lu la dernière phrase, mais ce qu'on souhaitait aujourd'hui, c'était d'avoir plus d'explications pour remettre le vote un peu plus tard, mais bon, là, on a eu des explications.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais ce que vous n'entendez pas forcément, c'est que c'est urgent. On a des gens aujourd'hui, je vais appeler ça des requins, qui sont autour, qui attendent. Tu as les optimistes qui te disent : « Ouh là là, mais il n'y a personne autour ». Moi, je peux vous dire qu'il y a du monde autour ; ils n'attendent que ça. Quand vous m'affirmez qu'il n'y a rien autour, qu'il ne vendra pas...

Après, remettre en cause aujourd'hui la signature, parce que lui, il attend ça, les notaires attendent ça, au vu de la discussion que nous avons eue lors de la dernière Conférence des Maires, mais si je lui explique que je retarde la signature parce qu'on va faire un grand débat démocratique, on est reparti jusqu'à quand ?

Bien, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on vote comme ça ?

(Les conseillers communautaires acceptent de voter à main levée.)

Merci. Il vous est proposé d'approuver les conditions d'acquisition de la propriété dite du « Domaine de la Bonde » pour un montant de 10 millions d'euros hors frais de notaire et d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je précise qu'avant que j'en arrive à la signature de l'acte de vente, il va passer de l'eau sous les ponts de la Durance, nous nous serons revus, il y aura eu l'enquête publique, et s'il y avait quoi que ce soit qui ne va pas, je vous le dirai. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux que fait Monsieur LUZET avec les équipes de COTELUB pour préparer les plans de financement, etc., ils vous seront présentés. Je veux encore une fois m'excuser qu'il y a des choses que je ne peux pas mettre sur la place publique. J'espère que vous le comprenez.

Je vous demande donc de voter. Qui est contre le fait de me donner mandat ? Madame MAUGAN-CURNIER, Monsieur SALERNO. Qui s'abstient ?

M. LE PRÉSIDENT.- On a quatre personnes : Madame PANATTONI, Monsieur BOREL, Monsieur BONNET de Grambois et Monsieur NATTA. Très bien.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à la majorité, par 31 voix POUR, 4 voix CONTRE – P. Egg – A. Dauphin – N. Salerno – S. Maugan-Curnier et 4 ABSTENTIONS – JL. Borel – F. Bonnet – J. Natta – J. Pannattoni) décide :

- **D'approuver** les conditions d'acquisition de la propriété dite "Domaine de la Bonde", pour un montant de 10 000 000 € hors frais de notaire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, je vous remercie je vais continuer à travailler sur ce dossier.
(Applaudissements.)

M. AUBOIS.- Je voudrais te remercier de cette explication qui s'est passée de façon sereine. C'est une sérénité relative, mais te connaissant, j'ai connu pire, donc je te remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, parce que c'est un travail qui est très compliqué, qui nécessite beaucoup de déplacements, quoi que vous en pensiez.

13. Mise en place d'une convention de covoiturage

Rapporteur : Catherine Serra

Dans le cadre de sa stratégie de mobilité, COTELUB souhaite impulser le covoiturage pour les déplacements du quotidien, afin que cette pratique devienne aisée et naturelle dans une logique de complémentarité avec les transports en commun et les modes actifs.

Le covoiturage est un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle et peut être développé sous deux formes organisé/planifié (via une mise en relation) ou spontané (sans réservation, mise en relation immédiate)

En outre :

- L'État souhaite accompagner le développement du covoiturage et a annoncé reconduire l'axe 3 du « Fonds vert » sur le développement du covoiturage pour 2024 ;
- Une prime de 100 € pour les primo-conducteurs dès 10 trajets effectués (50 € au 1^{er} covoiturage et 50 € au 10^e) ;
- Le « Fonds vert » : Une mesure spécifique pour accompagner les collectivités dans le développement du covoiturage, avec une subvention pouvant atteindre 50 % des dépenses.

Les incitations financières sont possibles seulement si COTELUB contractualise avec un opérateur référencé par l'État ;

COTELUB a sollicité, dans une démarche de *sourcing*, les principales sociétés de covoiturage organisées pour les trajets domicile-travail une application de mise en relation entre covoitureurs dont les points de départ/arrivée et les horaires coïncident.

Le service Direction Prospective et Aménagement a souhaité contractualiser avec la société KAROS dont l'offre correspond à nos flux routiers.

Il est proposé le système de rétribution suivant, qui sera identique à ceux pratiqués sur le territoire voisin :

Partage de frais par trajet ayant pour origine et/ou destination COTELUB	
Le passager paye	COTELUB paye
0,5 € + 0,10 €/km au-delà de 20 km	1,50 € jusqu'à 20 km

Au vu de la nécessité de rendre le service attractif et d'impulser la démarche, il est proposé que COTELUB participe à hauteur de 1,50 € jusqu'à 20 km dont le trajet pour le passager sera de 0,50 € et *a minima* durant la période d'incitation financière de l'État (le contrat permet de moduler les participations financières à tout moment) ;

COTELUB se fixe l'objectif d'atteindre 5 000 trajets réalisés par le biais de KAROS. Pour inciter la pratique de covoiturage, COTELUB propose de mettre en place une incitation financière et à dédier une enveloppe de 20 500 € HT en 2024 à cet effet.

Conformément à l'article L.2113-4, il est proposé de passer par la centrale d'achat de l'UGAP, KAROS étant référencé au sein de celle-ci ; leur acquisition passe par la centrale d'achat, mais suppose un conventionnement direct avec l'opérateur KAROS France afin d'organiser le versement des incitations financières aux conducteurs par son intermédiaire.

Le budget prévisionnel pour la 1^{ère} année est de 20 500 € HT.

La répartition de la charge financière pour la première année portée par COTELUB entre UGAP et KAROS telle que suit :

	Description	HT	Subvention Fonds vert
Bons de commandes UGAP/KAROS	Animations au sein des entreprises, Animation sur le terrain, Kits de communication, Licence et paramétrage de l'application, Personnalisation, accompagnement, paramétrage de l'application, Maintenance, mise à disposition d'une plateforme, Mise en place de taxis ou VTC en cas d'annulation de la course retour	13 000 €	50 %
Convention KAROS	Rétribution aux usagers	7 500 €	

Mme SERRA.- Je vais essayer d'aller le plus rapidement possible. Vous avez reçu toutes les explications nécessaires, mais je vais quand même faire un petit rappel. Nous avons pris la compétence mobilité et nous souhaitons mettre en place un service de covoiturage via une convention avec l'entreprise KAROS. Au vu de la nécessité de rendre le service attractif et d'impulser cette démarche, il est proposé que COTELUB participe à hauteur de 1,50 € jusqu'à 20 kilomètres. La participation du passager sera de 0,50 €.

Nous sommes allés vers la société KAROS, en cohérence avec le territoire, puisqu'il existe déjà sur la Métropole et sur Durance Luberon Verdon Agglomération. Ce sont des gens qui mettent en place ce service-là pour éviter l'autosolisme.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions ?

Mme KHALIZOFF.- Je voulais juste dire que c'est très bien de mettre ça en place, il n'y a pas de problème là-dessus, et c'est très bien d'apporter différentes solutions à ce problème, pour que chaque habitant de COTELUB puisse trouver la solution qui lui va bien. Par contre, je souhaiterais que nous puissions quand même continuer à travailler sur quelque chose qui est déjà en place sur le territoire, à savoir le Rezo Pouce, qui n'a pas fonctionné. On sait les circonstances dans lesquelles ça a été mis (Covid, etc.), j'en ai bien conscience, mais je pense que c'est une autre solution qui existe déjà sur le territoire, puisque nous avons les panneaux, etc., et qui mériterait qu'on les fasse intervenir, parce que le Rezo Pouce peut très bien réintervenir auprès de la Collectivité pour approfondir et essayer de faire en sorte que ça marche un minimum, là où aujourd'hui, ça ne marche pas du tout. Sinon, je suis complètement favorable à cette proposition.

Mme SERRA.- Ce n'est pas du tout le même système.

M. LE PRESIDENT.- on a arrêté toute collaboration avec Rezo pouce.

Mme SERRA.- La convention était terminée et COTELUB ne l'a pas renouvelée du fait que ça ne marchait pas. Ça a été prouvé que ça ne fonctionnait pas du tout.

Mme KHALIZOFF.- Ça fonctionne dans d'autres régions, mais parce que ça a été animé. Ça nécessite une animation, mais d'accord ;

Mme SERRA.- La proposition que nous faisons ce soir est d'approuver le principe de partage de frais de trajet afin de favoriser le covoiturage sur le territoire de COTELUB, puisque ce sera pour les personnes qui vont travailler à l'extérieur de COTELUB, celles qui sont à l'extérieur et qui viennent travailler sur le territoire de COTELUB.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que nous avons des questions ?

M. BOREL.- Ça fonctionne avec les entreprises ?

Mme SERRA.- Oui, bien sûr.

M. BOREL.- Ce sont des accords entre KAROS, COTELUB et l'entreprise ?

Mme SERRA.- Avec les deux : COTELUB, KAROS et les entreprises, puisque les personnes peuvent bénéficier de l'avantage forfait de mobilité.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que nous avons d'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **D'approuver** le principe de partage de frais de trajet afin de favoriser le covoiturage sur le territoire de COTELUB ;
- **D'approuver** le principe du conventionnement avec la société KAROS par le biais de la centrale d'achat UGAP pour un montant estimatif annuel de 20 500 euros hors taxes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les contrats avec KAROS et l'UGAP ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

14. Modification du tableau des effectifs - Création de postes

Rapporteur : Stéphane Luzet

Pour répondre à l'expertise métier demandée au niveau du service juridique, il est nécessaire de transformer le poste de juriste de catégorie B au grade de rédacteur en créant un emploi permanent à temps complet (35 heures par semaine) de juriste expérimenté, en catégorie A, grade d'attaché.

Pour répondre à l'expertise métier demandée au niveau du service ressources humaines, il est nécessaire de transformer le poste de chargée de mission ressources humaines de catégorie B au grade de rédacteur en créant un emploi permanent à temps complet (35 heures par semaine) de RH expérimenté, en catégorie A, grade d'attaché.

Ainsi, il est nécessaire de créer, à compter du 10 avril 2024 :

- Deux emplois permanents à temps complet (35 heures par semaine) de juriste et RH expérimentés, en catégorie A et au grade d'attaché.

Ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur le motif du besoin de service (article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique) si aucune candidature de fonctionnaire n'est retenue. Dans ce cas, le candidat possédera une expérience significative et sera rémunéré au maximum sur l'indice terminal du grade d'attaché.

M. LUZET.- Pour répondre à l'expertise métier demandée au niveau du service juridique, il est nécessaire de transformer un poste de juriste de catégorie B en catégorie A au grade d'attaché.

De la même façon, pour répondre à l'expertise métier demandée au niveau du service Ressources humaines, il est nécessaire de transformer le poste de chargée de mission RH de catégorie B au grade de rédacteur en créant un emploi permanent à temps complet de RH expérimenté en catégorie A.

Ainsi, il est nécessaire de créer, à compter du 10 avril 2024, deux emplois permanents à temps complet de juriste et RH expérimentés, en catégorie A, au grade d'attaché.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **D'approuver** la création de deux emplois permanents au grade d'attaché, rattachés respectivement au service juridique et au service RH à temps complet (35 heures par semaine),
- **D'approuver** la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- **De préciser** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15. Concours financier de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 - Projet de Pôle d'Échange Multimodal de Mirabeau
Rapporteur : Jean-Marc Brabant

COTELUB, dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et en cohérence avec les objectifs de son projet de territoire, de son schéma de mobilité rurale, est compétente pour la création d'un pôle d'échange multimodal.

Des études de faisabilité effectuées par COTELUB ont ciblé Mirabeau et plus spécifiquement le site de la gare pour accueillir cet équipement structurant en matière de mobilité.

Dans ce contexte, il est sollicité une subvention de l'État dans le cadre de la DSIL à hauteur de 560 000 € soit 58,2 %.

Le plan de financement du projet est détaillé ci-dessous, avec un coût global du projet de 962 500 €.

Projet de Pôle d'Échange Multimodal à Mirabeau	962 500 € HT	
	TAUX	MONTANT
FINANCEMENT SOLLICITE		
ETAT (DETR 2023) (plafonné à 700 000 €)	21,8 %	210 000 €
ETAT (DSIL 2024)	58,2 %	560 000 €
Autofinancement COTELUB	20 %	192 500 €

M. BRABANT.- Dans le cadre du pôle d'échange multimodal de Mirabeau, pn vous demande d'approuver le plan de financement qui a été fait : un autofinancement de 20 % à hauteur de 192 500 euros, l'État, la DETR 2023, 21,8 %, à hauteur de 210 000 euros, et la DSIL. La question qu'on vous pose, d'approuver cette subvention de 560 000 euros, 58,2 %, sur un projet global de 962 500 euros concernant le pôle multimodal de Mirabeau sur le site de la gare.

Mme PERERA.- Il y a les aménagements routiers dans la demande de subvention.

M. BRABANT.- Les aménagements adéquats.

Mme PERERA.- Les services de l'État ont demandé une délibération pour les demandes de financement. On n'est qu'à l'étape de la demande de financement et on avance sur le projet.

M. LE PRESIDENT.- Par mesure de précaution, je ne participerai pas au vote. Je passe au vote, en dehors de Mirabeau. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 37 voix POUR) décide :

- **D'approuver** le plan de financement du projet de Pôle d'Échange Multimodal à Mirabeau ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'État dans le cadre de la DSIL à hauteur de 560 000 € soit 58,2 %.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien qu'on ne vote pas contre les demandes de subvention.

On a dit que le point 16, l'abrogation de la délibération, à la demande de Monsieur Pierre AUBOIS et de La Tour-d'Aigues, nous allons la reprendre.

16. Abrogation de la délibération n° 2023-095 approuvant la convention de réalisation de prestations de services par laquelle COTELUB confie à la commune de La Tour-d'Aigues la création de la partie basse de la zone d'activités Le Revol

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure

M. LE PRESIDENT.- La délibération 17, qui concerne la fixation des tarifs des produits et des services, je l'ai dit, on la reprendra.

17. Fixation des tarifs des produits et services de la régie multi-services

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure

18. Office de tourisme – Création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence « tourisme » - Délibération rectificative

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Par une délibération du 14 mars 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la reprise en régie de la compétence « tourisme » par la création d'une régie autonome (dotée de la seule autonomie financière) et dénommée « Office de Tourisme Sud Luberon ».

Il était initialement prévu, dans le cadre de cette régie, de créer un budget annexe à autonomie financière.

Suite aux recommandations du Service de Gestion Comptable, il s'est avéré que cette création n'était pas nécessaire.

Dès lors, la référence à la création d'un budget annexe à autonomie financière constitue une erreur matérielle portant sur le fond même de la délibération.

En vertu d'une jurisprudence constante, sans qu'il soit nécessaire de procéder préalablement au retrait de la délibération, il est possible pour le Conseil Communautaire d'adopter une délibération rectificative abrogeant les références susmentionnées.

M. BRABANT.- Dans le cadre de la compétence tourisme et de la création de la régie autonome, il y a eu une première réunion du Conseil d'Exploitation, qui s'est très bien passée, avec les socioprofessionnels et les élus, les 17 membres. Il était prévu de créer un budget annexe à autonomie financière suite aux recommandations du service de gestion comptable. Il s'est avéré que la création d'un budget annexe n'était pas nécessaire. La référence à la création d'un budget annexe doit être abrogée.

Il vous est donc proposé d'abroger partiellement la délibération n° 2024-033 du 14 mars 2024 et dire que tous les autres points de la délibération du 14 mars restent inchangés.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **D'abroger** partiellement la délibération n° 2024-033 du 14 mars 2024 en ce qu'elle prévoit la création d'un budget annexe à autonomie financière ;
- **De dire** que tous les autres points de la délibération n° 2024-033 du 14 mars 2024 restent inchangés ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération rectificative.

19. Office de Tourisme - Fixation des tarifs des produits et services de la régie communautaire

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Par une précédente délibération, le Conseil Communautaire a approuvé la reprise en régie de la compétence « tourisme » par la création d'une régie autonome (dotée de la seule autonomie financière) dénommée « Office de Tourisme Sud Luberon ».

À cet effet, il y a lieu de définir les tarifs des produits et services mis en vente par l'Office de Tourisme.

M. BRABANT.- Ce sont les tarifs des produits et services de la régie communautaire. Ça a été approuvé en Conseil d'Exploitation l'autre soir – je parle sous le contrôle des membres qui sont là. Vous avez vu tous les tarifs que les techniciens du tourisme ont travaillés, ainsi que les classements et qualifications chambres d'hôtes et meublés de tourisme. Il y a donc lieu de définir les tarifs des produits et services mis en vente par l'ex-Office de Tourisme, puisque ce n'est plus un office de tourisme, mais par la régie touristique.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 39 voix POUR) décide :

- **De fixer** les tarifs des produits et services facturés par l'Office de Tourisme comme suit :

Produit ou service	Tarif
Commercialisation des billets (billetterie)	10 % de commission quel que soit le nombre de billets vendus, sauf : 20 % Tennis Club de Cucuron 2 % Festival Durance Luberon
Pack essentiel – ¼ de page au sein du Guide touristique + 2 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme	195,00 €/an
Pack avantage – ¼ de page au sein du Guide touristique + 2 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1/8 de page dans le magazine de l'été	470,00 €/an
Pack premium – 1/2 page au sein du Guide touristique + 4 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1/4 de page dans le magazine de l'été	930,00 €/an
Pack privilège – 1 pleine page au sein du Guide touristique + 8 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1 pleine page dans le magazine de l'été + 1 présentation de l'activité sous forme vidéo relayée sur Instagram, TikTok et YouTube	1790,00 €/an
1/3 de page au sein du Guide hébergement	60,00 €
1 pleine page au sein du Guide hébergement	140,00 €
1 encart sur la carte du Luberon	290,00 €
¼ de page au sein du Guide Touristique	190,00 €
½ page au sein du Guide Touristique	360,00 €
1 pleine page au sein du Guide Touristique	620,00 €
1/8 de page au sein du Magazine de l'été	190,00 €
1/4 de page au sein du Magazine de l'été	330,00 €
1/2 page au sein du Magazine de l'été	475,00 €
1 pleine page au sein du Magazine de l'été	750,00 €
Publication sur les réseaux sociaux – sept. > juin	40,00 €
Publication sur les réseaux sociaux – juill. > août	70,00 €
Création vidéo pour les réseaux sociaux	450,00 €
Shooting photo	390,00 €
Article de blog	320,00 €
Encart newsletter	90,00 €
Club atelier numérique : 1 atelier	50,00 €
Club atelier numérique : 4 ateliers	95,00 €
Cartes postales OT et Ansouis Patrimoine	1,50 €
Cartes postales Musée Deydier	1,50 €
Affiches 50x70	15,00 €
Tote bag	8,00 €
Visites guidées G. Beckert	7,00 € - 3,50 €
Visites de classement de meublés de tourisme	
Logement 1 pièce :	140,00 €* 150,00 €* 160,00 €* 170,00 €* 180,00 €* 100,00 €*
Logement 2 pièces :	
Logement 3 pièces :	
Logement 4 pièces :	
Logement 5 pièces et plus :	
Visite conseil	
Si suivi d'un classement, remise de 50,00 €	
*Tarif dégressif à compter du deuxième logement à classer : 10 % (même jour, même adresse).	
Visite de validation de critère/contre-visite	50,00 €

Visites de qualification des chambres d'hôtes	
Chambre double/familiale ou suite :	120,00 €
Si partenaire Office de Tourisme	90,00 €
Chambre supplémentaire	15,00 €

- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Questions diverses

M. LE PRÉSIDENT.- Information des membres sur les marchés publics.

- Marché de travaux de jalonnement cyclable attribué à MIDITRAÇAGE pour un montant de 46 601,60 euros (lot 1) et 9 968,40 euros (lot 2) ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité d'une déchetterie sur la commune de Villelaure attribué à l'entreprise EODD pour un montant de 29 386,76 euros ;
- Marché de travaux pour le pôle d'échange multimodal de Grambois attribué à EIFFAGE pour un montant de 293 927,28 euros ;
- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque sur le patrimoine intercommunal attribué à ENERCOOP LANGUEDOC ROUSSILLON pour un montant de 52 695 euros.

Les bureaux de COTELUB seront exceptionnellement fermés le vendredi 10 mai 2024.

Le mercredi 15 mai 2024 aura lieu la Conférence territoriale en présence du nouveau directeur du département du SDIS de 14 heures 30 à 16 heures 30.

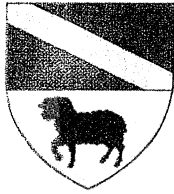
Le jeudi 16 mai, la Conférence des Maires à COTELUB aura lieu à 14 heures 30. Vous devriez noter les dates des Conférences des Maires. Je vous invite à retenir ces dates, parce que quand vous avez le Conseil juste après, vous posez des questions à votre maire, vous savez qu'il est venu à la Conférence des Maires et qu'il entend des choses intéressantes qui peuvent vous être communiquées. Si je fais des interrogations écrites sur l'OPAH, je ne suis pas sûr que beaucoup de monde ici répondrait à la question de comment est organisée l'OPAH, à part ceux qui y étaient.

Le jeudi 23 mai 2024 à 18 heures 30, ce sera la réunion du Conseil Communautaire. Nous la ferons à La Tour-d'Aigues.

Mesdames et Messieurs, avant de passer la parole à Jean-Louis ROBERT, qui a des choses à vous dire, je voulais vous remercier pour ce Conseil Communautaire un peu spécial, qui a fait l'objet de discussions. J'espère que nous allons maintenant pouvoir continuer à travailler sans remettre en cause ou en question ce que nous avons décidé ce soir. Nous allons maintenant nous mettre à la tâche, travailler et communiquer là-dessus.

La séance est levée à 21 heures 20.

**Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres du conseil communautaire
lors de la réunion du 23 mai 2024**



MAIRIE DE LA TOUR D'AIGUES

La Tour d'Aigues, le 9 avril 2024

Monsieur Pierre AUBOIS
Pour les Conseillers Communautaires
de La Tour d'Aigues

à

Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH
Président de la COTELUB
128 chemin des Vieilles Vignes
84240 La Tour d'Aigues

Monsieur le Président,

Les élus communautaires de la commune de La Tour-d'Aigues ont découvert à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire du mercredi 10 avril le projet de délibération autorisant l'acquisition de la propriété dite domaine de la Bonde au prix de 10 millions d'euros.

En propos liminaire, et pour éviter toute ambiguïté nous tenons à préciser que cette note n'est dirigée contre personne et sûrement pas contre le Président de CoteLub.

Il nous a été parfois reproché, avec raison, de débattre lors du budget pour des sommes dérisoires.

Le projet d'acquisition en est le contre-exemple et il nous semble indispensable d'avoir un débat qui aborde tous les sujets.

En 1^{er} lieu, nous précisons que nous sommes favorables à cette acquisition et il est de notre devoir de conserver l'Etang de la Bonde dans le patrimoine public.

Cependant il est également de notre devoir d'optimiser les dépenses des collectivités et de l'argent public.

Nous avons été plusieurs à t'interroger sur les conséquences et les risques financiers d'une acquisition à ce montant.

Nous avons appris que la visite des lieux n'avait pas été possible, ce qui semble pour le moins surprenant au vu du montant de l'investissement.

Nous t'avons fait part de notre souhait de voir réaliser des études sur la faisabilité ou sur les perspectives de réemploi du château de la Bonde.

Il semblerait que ces études aient été sollicitées et réalisées, du moins c'est ce que tu as évoqué lors de nos entretiens.

Nous savons tous que ce qui importe pour nous est essentiellement voire uniquement l'accès à l'eau.

L'acquisition des parcelles foncières ainsi que des bâtiments n'étant pas pour la collectivité ni nécessaire, ni obligatoire.

Nous avons bien entendu que le vendeur ne souhaitait pas morceler la vente et qu'en tout état de cause la négociation ne pouvait se faire que sur l'ensemble des biens.

Cet investissement de 10 millions d'euros n'est pas anodin dans le contexte actuel d'économie budgétaire et de restriction des finances publiques, d'autant que l'estimation des Domaines est aux alentours de 7 millions d'euros.



Nous avons souhaité anticiper sur le conseil communautaire afin que tu aies le temps de trouver les réponses à nos interrogations.

Aussi, avant de voter l'accord pour l'acquisition de l'ensemble du domaine de l'étang de la Bonde, étang, terres agricoles, bâti immobilier ne serait-il pas envisageable :

- D'étudier la faisabilité et les chances de réussite d'une déclaration d'utilité publique sur l'Etang et l'accès à l'eau en faisant appel à un cabinet spécialisé pour une étude juridique.
- De rechercher d'ores et déjà les possibilités d'acquéreurs potentiels pour le bâti.
- D'avoir un plan de financement qui permettrait d'évaluer le montant de la dette et une projection sur les taux d'emprunt avec la durée et le montant de l'annuité.
- Si COTELUB était amenée à conserver le bâti, peut-il faire acquisition via l'EPFR ; quelles en seraient les conditions ? Création de logement ? Gîtes ? Autres ?
- Des études ont-elles été réalisées sur l'état des bâtiments, et sur les possibilités ultérieures de construction de logements ou d'autres équipements qui pourraient être revendus et ainsi amortir le coût de l'acquisition ?
- Quels pourraient être les autres projets de COTELUB sur ce bâti ? Office du Tourisme ? siège de Cotelub ?
- Lors de cette acquisition, serons-nous propriétaires de l'eau et en conséquence allons-nous facturer au canal de Provence cet accès à l'eau ?
 - Si oui, quel serait le loyer annuel qui permettrait d'amortir le coût ?
- Lors de cette acquisition, la collectivité serait-elle propriétaire de l'accès à la plage ?
 - Si oui est-il envisageable de facturer cet accès au camping, permettant d'amortir le coût de l'acquisition ?

L'ensemble de ces questions nous semble cohérent et encore une fois nous pensons qu'il est nécessaire d'une réflexion aboutie avant de nous positionner sur cet achat à hauteur de 10 millions d'euros.

En espérant, un débat constructif, serein et apaisé avant de voter l'acquisition de la propriété dite le "Domaine de la Bonde", projet emblématique de notre territoire.

Nous te prions de croire à l'expression de nos meilleures salutations amicales et respectueuses.

Pour les élus de La Tour-d'Aigues,
Pierre Auboïs.